

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1891

1<sup>er</sup> août 2008

### SOMMAIRE

Avanzia Bank S.A. ....	90761	Indra Holding Société Anonyme .....	90723
Ald Lux S.A. ....	90767	Johnebapt Holding Société Anonyme ....	90724
Ambigest S.A. ....	90731	Jules et Louis S.à r.l. ....	90768
Armel S.A. ....	90729	Lamsteed S.A. ....	90728
Arquinos AG .....	90729	Lares Holding S.A. ....	90724
Atelier Mécanique Jacoby S.à r.l. ....	90767	Lindway Invest .....	90763
B2 Holding S.A. ....	90727	Lux-Finitions S.à r.l. ....	90768
Banca Gesfid Funds .....	90733	Mannelli Electronics S.A. ....	90766
Braci Holding S.A. ....	90730	Mon Choux S.A. ....	90722
Business Concept & Solutions S.A. ....	90767	N.A.P.I. Holding Société Anonyme Hold- ing .....	90724
Carel S.A. ....	90725	Nexus International S.A. ....	90726
Charisma S.A. ....	90762	Nikko Trust .....	90733
Charon Holding Société Anonyme .....	90726	Nikko Trust .....	90735
CHIOS Société Anonyme Holding .....	90723	Orestes Holding Société Anonyme .....	90725
Colcos S.A. ....	90731	Palam S.A. ....	90731
Cologne Holding S.A. ....	90728	PGF III (Tokenhouse) S.A. ....	90735
Compagnie Internationale d'Outremer ..	90722	Saipem Luxembourg S.A. ....	90767
C.R.M. S.A. ....	90768	S.C.I. ASVDB & CO .....	90763
Crosscapital Sicav .....	90733	Sedellco Holding S.A. ....	90725
Dagon Holding Société Anonyme .....	90723	S.F.C. Services .....	90762
DWS Credit Opportunities .....	90732	Signam International S.A. ....	90732
DWS Europa Timing + .....	90732	Socepal .....	90727
DWS GO 3rd Wave Fund SIF .....	90732	Technicalux S.A. ....	90722
DWS Russia Bond Fund .....	90732	The Egypt Trust .....	90727
Euro Technology S.à r.l. ....	90766	TITAN Société Anonyme Holding .....	90725
Everest Communication S.A. ....	90762	T.R. Engineering S.A. ....	90768
Fysto S.A. ....	90735	Worldselect One .....	90729
Hair Style Coiff .....	90763	Yernik S.A. ....	90728
Heliobuild S.A. ....	90766		
I.B.F., Informatique Bancaire et Financière S.A. ....	90730		

**Technicalux S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.  
R.C.S. Luxembourg B 36.400.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

des actionnaires de notre société qui se tiendra extraordinairement au siège social, en date du 21 août 2008 à 9.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2006;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire;
4. Elections statutaires;
5. Divers.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2008092447/17.

---

**Mon Choux S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 113.910.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le vendredi 22 août 2008 à 10.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008092763/755/19.

---

**Compagnie Internationale d'Outremer, Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 20.702.

Les actionnaires sont convoqués à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 22 août 2008 à 13.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Reconduction de M. Cornelius Martin BECHTEL dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
6. Reconduction de M. Gérard BIRCHEN dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

7. Reconduction de M. Sinan SAR dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
8. Reconduction de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
9. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008094217/29/25.

---

**CHIOS Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.  
R.C.S. Luxembourg B 82.007.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 21 août 2008 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31.12.2007.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Elections statutaires
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008094207/1031/16.

---

**Dagon Holding Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.  
R.C.S. Luxembourg B 48.932.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 21 août 2008 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31.12.2007.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Mise en payement d'un dividende.
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008094208/1031/16.

---

**Indra Holding Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.  
R.C.S. Luxembourg B 35.746.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 21 août 2008 à 11.45 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31.12.2007.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008094209/1031/15.

---

**Johnebapt Holding Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.  
R.C.S. Luxembourg B 32.872.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 21 août 2008 à 11.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31.12.2007.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008094210/1031/15.

---

**Lares Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.  
R.C.S. Luxembourg B 41.723.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 21 août 2008 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31.12.2007.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Délibération, conformément à l'article 100 de la loi fondamentale des sociétés commerciales sur la continuation de la société.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008094211/1031/17.

---

**N.A.P.I. Holding Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.  
R.C.S. Luxembourg B 28.416.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 21 août 2008 à 12.15 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31.12.2007.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008094212/1031/15.

---

**Orestes Holding Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.  
R.C.S. Luxembourg B 38.318.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 21 août 2008 à 9.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2007.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008094213/1031/15.

---

**Sedellco Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.  
R.C.S. Luxembourg B 35.443.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 21 août 2008 à 9.15 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31.12.2007.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008094214/1031/15.

---

**TITAN Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.  
R.C.S. Luxembourg B 83.613.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 21 août 2008 à 10.45 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31.12.2007.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008094215/1031/15.

---

**Carel S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 86.487.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 73 Côte d'Eich, le 21 août 2008 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du commissaire-vérificateur;
2. Approbation du rapport de liquidation;
3. Constatation de la non-réalisation des actifs sociaux;
4. Constatation de la perte irrécouvrable des actifs sociaux;
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour la période du 1er janvier 2008 au 15 février 2008;
6. Décharge au liquidateur et au commissaire vérificateur;
7. Prononcé de la clôture de la liquidation;
8. Détermination du lieu où seront conservés les documents sociaux et comptables de la Société pendant cinq ans.

*Le Liquidateur.*

Référence de publication: 2008094216/4031/21.

---

**Charon Holding Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 51.034.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 20 août 2008 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31.12.2007.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008094221/1031/15.

---

**Nexus International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 87.491.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra jeudi, le 21 août 2008 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Non-renouvellement du mandat d'administrateur, venu à échéance, de M. André WILWERT, et décharge.
7. Nomination de M. Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
8. Reconduction de M. Claudio FENUCCI dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
9. Reconduction de M. Eric MAGRINI dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
10. Reconduction de M. Philippe TOUSSAINT dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

11. Reconduction de la société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A. dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
12. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008094218/29/30.

---

**Socepal, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 42.536.

Les actionnaires sont convoqués à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 22 août 2008 à 9.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 30 novembre 2007.
3. Affectation des résultats au 30 novembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008094219/29/17.

---

**The Egypt Trust, Société d'Investissement à Capital Fixe.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 55.584.

The Shareholders are hereby invited to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be held at the registered office on 19 August 2008 at 4.00 p.m. with the following agenda:

*Agenda:*

- a. Reports of the Board of Directors and of the Authorised Independent Auditor.
- b. Approval of the annual accounts as at 31 March 2008 and allocation of the results.
- c. Discharge to the Directors and to the Authorised Independent Auditor.
- d. Directors' fees.
- e. Statutory Appointments.
- f. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda. Proxies are available at the registered office of the Sicaf.

In order to attend this meeting, the bearer shareholders have to deposit their shares at least on 14 August 2008 with KBL European Private Bankers S.A., 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2008094220/755/21.

---

**B2 Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 94.215.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 11 août 2008 à 13.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.

2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Augmentation du nombre d'administrateurs de trois à quatre.
6. Nomination de M. Jacques CLAEYS, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 29 septembre 1952, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.
7. Divers.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2008090090/29/20.

---

**Lamsteed S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 98.662.

---

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le *18 août 2008* à 11:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Statutaire tenue le 17 juin 2008 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008085770/795/15.

---

**Yernik S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 98.667.

---

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le *18 août 2008* à 11:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Statutaire tenue le 18 juin 2008 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008085772/795/15.

---

**Cologne Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 28.546.

---

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *11 août 2008* à 15.00 heures au siège social.

*Ordre du jour:*

1. Rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2007 et affectation du résultat;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;



5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008086034/655/16.

---

**Worldselect One, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 101.897.

---

Die Anteilseigner der WORLDSELECT ONE werden hiermit eingeladen, an der

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

teilzunehmen, die am Donnerstag, den 14. August 2008 um 11.30 Uhr, am Sitz der BNP Paribas Asset Management Luxembourg, 33, rue de Gasperich, L-5826 HOWALD-HESPERANGE, Grossherzogtum Luxemburg abgehalten wird.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

*Tagesordnung:*

1. Berichte des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers für das am 31. März 2008 endende Geschäftsjahr.
2. Genehmigung des Jahresabschlusses zum 31. März 2008.
3. Verwendung der Ergebnisse.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder für die Ausübung ihres Mandates bis zum 31. März 2008.
5. Zusammensetzung des Verwaltungsrates.
6. Verlängerung des Mandats des Abschlussprüfers.
7. Verschiedenes.

Die Beschlüsse werden mit der Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Anteile gefasst.

Jeder Inhaber ist stimmberechtigt oder kann eine Vollmacht erteilen. Vollmachtsformulare sind am Sitz der Gesellschaft erhältlich.

Die Vollmachten müssen mindestens 24 Stunden vor der ordentlichen Generalversammlung am Sitz der Gesellschaft eingegangen sein (Schreiben oder Vollmacht, per Brief oder per Fax : + 352 26 46 91 71).

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2008088841/755/25.

---

**Armel S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 51.296.

---

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 11 août 2008 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Nominations statutaires.
6. Divers

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2008090087/29/17.

---

**Arquinos AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 52.754.

---

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra lundi, le 11 août 2008 à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Reconduction de M. Eric MAGRINI dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
7. Reconduction de M. Philippe TOUSSAINT dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
8. Reconduction de M. Pietro LONGO dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014
9. Reconduction de la société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A. dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
10. Divers.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2008090088/29/26.

---

**I.B.F., Informatique Bancaire et Financière S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 30.538.

---

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de notre société qui se tiendra extraordinairement au siège social, en date du 11 août 2008 à 9.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2006;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire;
4. Elections statutaires;
5. Divers.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2008089310/17.

---

**Braci Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 85.100.

---

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra lundi, 11 août 2008 à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2008090093/29/18.

---

**Colcos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 90.548.

---

Les actionnaires sont convoqués à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 11 août 2008 à 13.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2008090094/29/18.

---

**Palam S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7771 Bissen, 9, rue des Forges.

R.C.S. Luxembourg B 107.421.

---

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

de la société qui se tiendra extraordinairement le lundi 11 août 2008 à 10.00 heures au siège de la société à Bissen, 9, Rue des Forges avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. présentation et discussion des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31.12.2007;
2. présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31.12.2007
3. affectation du résultat;
4. décharge à donner aux organes de la société;
5. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008090711/832/18.

---

**Ambigest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 94.500.

---

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu lundi 11 août 2008 à 15:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/03/2008.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Renouvellement et/ou nomination des administrateurs et du commissaire aux comptes.
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008090712/1267/16.

---

**Signam International S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 44.620.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

## l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu jeudi 14 août 2008 à 15:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/03/2008.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Renouvellement et/ou nomination des administrateurs et du commissaire aux comptes.
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2008090713/1267/16.

---

**DWS GO 3rd Wave Fund SIF, Fonds Commun de Placement.**

Das mit Wirkung zum 08. Mai 2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008068570/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08567. - Reçu 32,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*(080079360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

---

**DWS Credit Opportunities, Fonds Commun de Placement.**

Das mit Wirkung zum 16. Juni 2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008068572/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08565. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*(080079365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

---

**DWS Russia Bond Fund, Fonds Commun de Placement.**

Das mit Wirkung zum 29. Mai 2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008068574/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR07970. - Reçu 34,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*(080090440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

---

**DWS Europa Timing +, Fonds Commun de Placement.**

Das mit Wirkung zum 07. Dezember 2007 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008077209/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR07963. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080090425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

---

### **Nikko Trust, Fonds Commun de Placement.**

Un règlement de gestion consolidé concernant le Fonds Nikko Trust, déposé le 30 juillet 2008.

Le 30 juillet 2008.

TOTAL ALPHA INVESTMENT FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

Signature

Référence de publication: 2008094056/64/11.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS07074. - Reçu 102,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

---

### **Crosscapital Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable, (anc. Banca Gesfid Funds).**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 114.057.

In the year two thousand eight, on the seventh day of July.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "BANCA GESFID FUNDS", investment company with variable share capital ("société d'investissement à capital variable"), having its registered office in Hesperange, constituted by a notarial deed on February 1, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 439 of February 28, 2006 and the Articles of Incorporation have been modified at last pursuant to a deed of the undersigned notary on December 28th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 289 of February 2nd, 2008.

The meeting was opened by Mrs Gwendoline BOONE, employee, residing professionally in Hesperange, being in the chair,

who appointed as secretary Mrs Aline BIEJ, employee, residing professionally in Hesperange.

The meeting elected as scrutineer Ms Cécile BRUYANT employee, residing professionally in Hesperange.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of Article 1 of the Articles of Incorporation of the Sicav in order to change the denomination of the Sicav into "CROSSCAPITAL SICAV".

2. Miscellaneous.

II. The present extraordinary general meeting has been convened by letter to the holders of registered shares on June 19th, 2008.

The relevant excerpts are at the disposal of the meeting.

III. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

IV. It appears from the attendance list mentioned hereabove, that out of 156,296.27 shares actually outstanding, 154,897.949 shares are duly represented at the present general meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

*Sole resolution*

The general meeting decides to change the denomination of the Sicav into "CROSSCAPITAL SICAV" and to amend article 1 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 1. Name.** There exists a public limited company (société anonyme) qualifying as an investment company with variable share capital (société d'investissement à capital variable) under the name of CROSSCAPITAL SICAV (hereinafter the "Company").

*Costs*

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at ONE THOUSAND AND ONE HUNDRED EUROS (EUR 1,100).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le sept juillet.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BANCA GESFID FUNDS", une société d'investissement à capital variable, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 1<sup>er</sup> février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 439 du 28 février 2006 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 28 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 289 du 5 février 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Gwendoline BOONE, employée privée, demeurant professionnellement à Hesperange,

qui désigne comme secrétaire Madame Aline BIEJ, employée privée, demeurant professionnellement à Hesperange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Cécile BRUYANT, employée privée, demeurant professionnellement à Hesperange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Changement de la dénomination de la société en "CROSSCAPITAL SICAV" et modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

2. Divers.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par lettre envoyée aux actionnaires nominatifs en date du 19 juin 2008.

Les extraits afférents ont été mis à la disposition de l'assemblée.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

IV.- Il résulte de la liste de présence prémentionnée que sur les 156.296,27 actions actuellement en circulation, 154.897,949 actions sont dûment représentées à la présente assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

90735

*Résolution unique*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société en "CROSSCAPITAL SICAV" et de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il existe une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination de CROSSCAPITAL SICAV (ci-après la "Société")."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à MILLE CENT EUROS (EUR 1.100).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Boone, A. Biej, C. Bruyant, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 09 juillet 2008. LAC/2008/28237. - Reçu douze euros (€ 12.-).

*Le Receveur (signé):* Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008086739/220/110.

(080102336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

**Nikko Trust, Fonds Commun de Placement.**

Une modification au règlement de gestion concernant le Fonds Nikko Trust, a été déposée le 30 juillet 2008.

Le 24 juillet 2008.

TOTAL ALPHA INVESTMENT MANAGEMENT COMPANY S.A.

Signature

Référence de publication: 2008094057/64/11.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS07073. - Reçu 20,0 euros.

*Le Receveur (signé):* G. Reuland.

(080111450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

**PGF III (Tokenhouse) S.A., Société Anonyme,  
(anc. Fysto S.A.).**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 137.974.

In the year two thousand and eight, on the first day of July.

Before Maître Jean SECKLER, notary public residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of FYSTO S.A. (the "Company"), having its registered office at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, incorporated by a deed received by Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on April 4, 2008, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 137974, published in the official Gazette Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1193, page 57243, dated May 16, 2008.

In the absence of Mr. Pierre METZLER, sole director ("administrateur") of the Company, the extraordinary general meeting was opened and presided by Ms. Sabine EBERT, Rechtsanwältin, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, duly appointed by the sole shareholder of the Company, the parent company PGF III S.A., a company according to the laws of Luxembourg, registered with the trade and companies register of Luxembourg under number B 138531, as proxy and also as Chairman pro tempore (the Chairman).

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Nikolas WIENKE, Rechtsanwalt, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.



The board of the meeting thus been constituted, drew up the attendance list, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder representing the sole shareholder, the members of the board and the notary, will be submitted together with this deed and the proxy to the registration authorities.

The Chairman declared and asked the notary to record that:

I.- According to the attendance list, the sole shareholder representing the full amount of the share capital of EUR 31,000 (thirty-one thousand euros) is validly represented at the meeting. The shareholder, who has been duly informed of the agenda of the present meeting, has consented to the holding of the meeting at short notice. The meeting could thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda.

II.- The agenda of the meeting was the following:

1. Change of the name of the Company to PGF III (Tokenhouse) S.A.
2. Transfer of the seat of the Company to 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.
3. Conversion of the currency in which the share capital is denominated from EUR (euros) to GBP (British Pounds Sterling) so as to fix the new share capital amount at GBP 24,559.75 (twenty four thousand five hundred fifty nine British Pounds Sterling and seventy five Pence).

Subsequent capital decrease in an amount of GBP 0.75 (seventy five Pence).

Transfer of GBP 0.75 (seventy five Pence) to the non-distributable reserve in order to round the amounts.

4. Cancellation of the 31,000 (thirty one thousand) existing shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each and issue of 24,559 (twenty four thousand five hundred fifty nine) new shares with a nominal value of GBP 1 (one British Pound Sterling) each. Allocation of the new shares to the existing shareholder. Empowerment of board of directors to update shareholder register accordingly.

5. Complete restatement of the articles of association.

6. Appointment of Mr Francois BROUXEL, Mr. Mark CRADER and Mr. Robert HASSETT as additional directors ("administrateurs").

7. Appointment of KPMG Audit as independent auditor ("reviseur d'entreprises")

8. Any other business.

The meeting, having approved the Chairman's statements and having been validly constituted and convened, has deliberated and has taken the following resolutions with immediate effect:

*First resolution*

The sole shareholder resolved to change the name of the Company to PGF III (Tokenhouse) S.A.

*Second resolution*

The sole shareholder resolved to transfer the seat of the Company to 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

*Third resolution*

The sole shareholder resolved to convert the currency in which the share capital is denominated from EUR (euros) to GBP (British Pounds Sterling) on the ground of the exchange rate fixed by the European Central bank as at June 30, 2008, which is 1 EUR: 0,79225 GBP.

As a consequence the share capital of the Company shall be fixed as at GBP 24,559.75 (twenty four thousand five hundred fifty nine British Pounds Sterling and seventy five Pence).

The sole shareholder then resolved to decrease this converted share capital of the Company by the amount of GBP 0.75 (seventy five Pence) so as to bring it from its present amount of GBP 24,559.75 (twenty four thousand five hundred fifty nine British Pounds Sterling and seventy five Pence) to the amount of GBP 24,559 (twenty-four thousand five hundred fifty nine British Pounds Sterling).

The sole shareholder then resolved to transfer the amount of GBP 0.75 (seventy five Pence) to the non-distributable legal reserve.

*Fourth resolution*

The sole shareholder resolved to cancel the existing 31,000 (thirty-one thousand) shares with a nominal value of Eur 1 (one euro) each and to issue 24,559 (twenty-four thousand five hundred fifty nine) new shares with a nominal value of GBP 1 (one British Pound Sterling) each and to allocate them to the existing sole shareholder.

The Board of directors is empowered to update the shareholders register accordingly.

*Fifth resolution*

The sole shareholder resolved to completely restate the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

**Articles of association**

**Preliminary Title: Definitions**

Words and expressions mentioned in this section shall bear the meaning next to them wherever it mentioned In these Articles, unless the context otherwise requires:



**Affiliate** means, with respect to any person, any other person that, directly or indirectly:

- (a) owns or controls the first person;
- (b) is owned or controlled by the first person; or
- (c) is under common ownership or control with the first person, where:

(i) own means ownership (either alone or together with other Affiliates) of more than 50 per cent, of the voting capital of, or interests giving the right to vote at general meetings of, or the rights to distributions on account of equity of, the relevant person; and

(ii) control means the power (whether through the ownership of voting securities, by contract, or otherwise and whether alone or together with other Affiliates) to direct the management or policies, or activities, of the relevant person or to appoint or remove (or to direct the appointment or removal of) directors of the relevant person holding a majority of the voting rights exercisable at meetings of its board on all, or substantially all, matters (and controlled shall be construed accordingly);

provided, however, that the Company shall not be considered to be an Affiliate of any member or of any other Affiliate of any member;

**Annual Property Valuation** means the annual valuation of the Property carried out by the Independent Valuer and Annual Valuations shall be construed accordingly;

**Annual Value Per Share** means the fully diluted value per Share calculated in accordance with Article 26;

**Auditors** means the auditors or auditor for the time being of the Company;

**Associate or Affiliate** means in relation to the relevant party an undertaking in the same group as the party, an appointed representative of the party or of any undertaking in the same group as the party, and any other person whose business or domestic relationship with the party or its associate might reasonably be expected to give rise to a community of interest between them which may involve a conflict of interest in dealings with third parties;

**Beneficial Holders** means the holders from time to time of the beneficial interest in the Ordinary Shares and Beneficial Holder means any one of them;

**Board of Directors** or Board means the board of directors from time to time of the Company;

**Chairman** means the chairman for the time being of the Board;

**Closing Net Assets** means the net assets of the Company as at 31 December 2008 or as at the end of each 12 (twelve) month period thereafter, as the case may be;

**Company** means PGF III (Tokenhouse) S.A.

**Completion** means the date of issue of Shares and Loan Notes;

**Directors** means the Investor Directors and the Manager Directors of the Company for the time being;

**Independent Valuer** means the independent valuer to be engaged by the Company from time to time to prepare the Annual Property Valuations and any other valuations of the Property owned by the Company as may be required by the Board from time to time;

**Initial Manager** means Grainmarket Asset Management LLP, who will act on Completion as manager to the Company under the terms of the Management Agreement;

**Interest in Loan Notes** includes an interest of any kind whatsoever in or to any Loan Notes or any right to control the voting or the rights attributable to any Loan Notes disregarding any conditions or restrictions to which the exercise of any right attributed to such interest may be subject and Interest shall be construed accordingly;

**Interest in Shares** includes an interest of any kind whatsoever in or to any Share or any right to control the voting or the rights attributable to any Share disregarding any conditions or restrictions to which the exercise of any right attributed to such interest may be subject and Interest shall be construed accordingly;

**Interim Property Valuation** means a desktop valuation of the Property carried at a point in time between Annual Property Valuations out by the Independent Valuer and Interim Valuations shall be construed accordingly;

**Investor Director** means any director appointed in accordance with Article 19;

**Investor Ordinary Shares** means the Ordinary Shares held by the Investor Shareholders;

**Investor Shareholders** means all the shareholders of the Company other than PGF III S.A.;

**Loan Notes** means the GBP 99 (ninety-nine Pounds Sterling) in nominal amount (or such lesser amount as determined by the Directors) to be issued by the Company;

**Loan Notes Instrument** means the instrument constituting the Loan Notes;

**Management Agreement** means the management agreement to be entered into between the Company and Grainmarket Asset Management Limited;

**Manager** means any party with whom the Company may from time to time enter into an agreement for the provision of property management services;

**Manager Director** means any director appointed in accordance with Article 19;

**Nominee Trust** means the trust arrangement which the Beneficial Holders have put in place with NCB (Development) Nominees Limited;

**Opening Net Assets** has the meaning ascribed to it in the Management Agreement;

**Ordinary Shares** means the ordinary shares of GBP 1 (one Pound Sterling) each in the capital of the Company having the rights set out in these Articles;

**Performance Fee** has the meaning ascribed to it in the Management Agreement;

**Property** means the 6, 7 & 8 Tolken House Yard, London, EC2R 7AS or any part thereof;

**Registered Holders** means the registered holders from time to time of the Ordinary Shares and Registered Holder means any one of them;

**Relevant Agreement** means these Articles and any agreement relating (in whole or in part) to the management and/or affairs of the Company which is binding from time to time on the Company and the Shareholders or persons having an Interest in Shares (and which (expressly or by implication) is stated to supplement and/or prevail over any provisions of these Articles) and shall include any declaration of trust document entered into by NCB (Development) Nominees Limited in respect of the Nominee Trust;

**Shareholders** means the registered holders from time to time of Shares and Shareholder shall be construed accordingly;

**Shares** means Ordinary Shares and any other share forming part of the capital of the Company from time to time and Share shall be construed accordingly;

**Trust** means any trust whether arising under a settlement, declaration of trust, testamentary disposition or on an intestacy;

**Voting Rights** means the right to attend and vote on all resolutions at any general meeting of the Company.

**Winding Down** means the disposal of the Property owned by the Company in connection with the winding-down of the Company, such winding-down to take place within a one-year period from commencement of the winding down, or such longer period as may be approved in writing by the holders of 75% of the Ordinary Shares, the procedures for which Winding Down shall be determined by the Board and shall include the matters set out at Article 30.

#### **Title I: Name - Duration - Registered office - Purpose**

**Art. 1. Form - Name.** There exists a public limited liability company ("société anonyme") under the name of PGF III (Tokenhouse) S.A., hereinafter called "the Company", which will be governed by Luxembourg laws, in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended and by the present articles of association.

**Art. 2. Duration.** The Company is established for an undetermined period.

**Art. 3. Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the Board of Directors of the Company.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of the Shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad by resolution of the Board of Directors. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

**Art. 4. Purpose.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the holding of units in Luxembourg or foreign property unit trusts, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, units, bonds and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may further carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in whatever form in any enterprise or any private company, as well as to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

The Company may borrow and proceed to the issue of bonds, preferred equity certificates and debentures, convertible or non-convertible, within the limits of the law. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to or in favour of the companies, trusts or enterprises in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

As an object of the Company and as a pursuit in itself or otherwise, and whether for the purpose of making a profit or avoiding a loss or for any other purpose whatsoever, either with or without the Company receiving any consideration or benefit, to engage in currency and interest rate transactions and any other financial or other transactions of whatever nature, including any transaction for the purposes of, or capable of being for the purposes of, avoiding, reducing, minimizing, hedging against or otherwise managing the risk of any loss, cost, expense or liability arising, or which may arise, directly or indirectly, from a change or changes in any interest rate or currency exchange rate or in the price or value of

any property, asset, commodity, index or liability or from any other risk or factor affecting the Company's business, including but not limited to dealings, whether involving purchases, sales or otherwise, spot and forward exchange rate contracts, forward rate agreements, caps, floors and collars, futures, options, swaps, and any other currency interest rate and other hedging arrangements and such other instruments as are similar to, or derivatives of, any of the foregoing.

The Company's purpose is also to acquire, manage, lease, sub-let, mortgage, borrow, invest, rent and administer the Property either on its own account or as trustee, nominee or agent of any other company or persons corporate or otherwise to act as estate agent, contractor, architect, surveyor, managing agent and other persons and generally to act as agent and trustee to undertake or direct the management and administration of the Property in the capacity of steward or receiver to improve the facilities of the same to purchase and sell the same or any shares or interest therein and to transact for commission or otherwise the general business of property manager and developer and generally to deal by way of purchase, sale, lease, mortgage, exchange or otherwise with the Property, to maintain and repair the footpaths, car park, roads and private areas.

The Company may carry on all of the said businesses or any one or more of them as a distinct or separate business or as the principal business of the Company, to carry on any other business manufacturing or otherwise which may seem to the Company capable of being conveniently carried on in connection with the above or any one of the above or calculated directly or indirectly to enhance the value of or render more profitable any of the Company's property or rights.

The Company may act as manager, consultant, supervisor and agent of other companies or undertakings, and to provide for such companies or undertakings, managerial, advisory, technical, purchasing, selling and other services, and to enter into such agreements as are necessary or advisable in connection with the foregoing.

In general, the company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

## **Title II: Share capital - Shares**

**Art. 5. Subscribed share capital.** The subscribed capital of the Company is set at GBP 24,559 (twenty four thousand five hundred fifty nine British Pounds Sterling), represented by 24,559 (twenty four thousand five hundred fifty nine) Ordinary Shares with a par value of GBP 1.- (one Pound Sterling) each, which have been entirely paid in.

**Art. 6. Authorised share capital.** The authorised capital is set at GBP 100,000,000.- (one hundred million Pounds Sterling) represented by 100,000,000 (one hundred million) Ordinary Shares with a nominal value of GBP 1.- (one Pound Sterling) each.

The Board of Directors is authorised during a period expiring five years after the publication of the deed of incorporation of the Company in the official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorised capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued against payment in cash or contribution in kind by observing the then applicable legal requirements or integration of all free reserves and retained profits that can be integrated into the corporate capital by law, in each case with or without issue premium as the Board of Directors may from time to time determine. The Board of Directors may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payments for the shares representing part or all such increased amount of capital.

Each time the Board of Directors shall so act, as authorised within the frame mentioned here above, Article 5 of the articles of association shall be amended so as to reflect the result of such action and the Board of Directors shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

**Art. 7. Pre-emption Rights on Allotment Shares.** Ordinary Shares which the Company proposes to issue and/or any right to subscribe for or convert any security into Ordinary Shares which the Company proposes to issue (the Subscription Shares) shall first be offered for subscription in proportion to the number of Ordinary Shares then held by each Shareholder for cash and in all respects upon the same terms per Ordinary Share as follows:

Such offers shall be made by notice to the Registered Shareholders stating the total number of Subscription Shares so offered, the maximum number thereof to which that Shareholder is entitled, the price per Subscription Share, the date for subscription, the date and modalities for payment and the date (being not less than 21 (twenty one) days after the date upon which the notice is given) by which the offer, if not accepted, will be deemed to have been rejected (First Round Offer).

Any Subscription Shares in respect of which such an offer to a Shareholder is accepted shall be allotted to the Shareholder (Accepting Shareholder) on the basis of such offer in accordance with the procedures set out below.

An Accepting Shareholder may, at the same time as accepting the First Round Offer, indicate that he would accept, on the same terms, further Subscription Shares (specifying a maximum number) which have not been allocated pursuant to the First Round Offer (Second Round Shares).

If, at the expiration of the period for acceptance of the First Round Offer, all of the Subscription Shares the subject of that offer have not been allocated, the Second Round Shares shall be allotted to the Accepting Shareholders who have

indicated that they would accept Second Round Shares in proportion to the number of Shares held beneficially by each such Accepting Shareholder immediately prior to the First Round Offer (provided that no Accepting Shareholder shall be allocated more than the maximum number of Second Round Shares such Accepting Shareholder has indicated he is willing to accept).

To the extent that, following such allocation, there still remain unallocated Subscription Shares, the Board of Directors may, within 60 (sixty) days, at its sole discretion, allot the unallocated Subscription Shares to such persons as it thinks proper. However, in the event that the terms on which the unallocated Shares are so offered are more favourable than the First Round Offer the Company shall repeat the offer on those more favourable terms to the Shareholders in accordance with this Article.

Payment of the Subscription Shares shall have to be done by the Accepting Shareholder in conformity with the Board of Directors instructions.

If, owing to the inequality of the number of Subscription Shares to be issued and the number of Ordinary Shares held by the Shareholders entitled to receive the offer of Subscription Shares pursuant to this Article, any difficulties shall arise in the apportionment of any such Subscription Shares amongst the Shareholders, such difficulties shall be determined by the Board of Directors in its sole discretion.

It shall be a condition of any allotment of Subscription Shares that, if required by the Board of Directors, the Shareholder or holder of interests in Shares enters into a deed of adherence to any Relevant Agreement in a form acceptable to the Board of Directors by which it agrees to be bound by the terms of such Relevant Agreement or Agreements.

The Board of Directors may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payments for the shares representing part or all such increased amount of capital and paying commissions thereon.

**Art. 8. Increase or Reduction of the share capital.** The subscribed and authorised capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps pursuant to resolutions passed at a general meeting of the Shareholders, deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

**Art. 9. Redemption or Purchase by the Company of the Ordinary Shares.** Subject always to the Company having sufficient reserves required by law and subject further to the consent of the Shareholder whose Ordinary Shares are to be redeemed or purchased, the Company may, to the extent and under the terms of the law, redeem its own shares.

**Art. 10. Shares.** The Ordinary Shares of the Company are in registered form.

All the Ordinary Shares have the same rights.

Except as required by law, or pursuant to the Nominee Trust, no person shall be recognized by the Company as holding any Ordinary Share upon any Trust, and the Company shall not be bound by or be compelled in any way to recognize (even when having notice thereof) any equitable, contingent, future or partial interest in any Ordinary Share or any interest in any fractional part of a Ordinary Share or (except only as by these Articles or by law otherwise provided) any other rights in respect of any Ordinary Share except an absolute right to the entirety thereof in the registered Shareholder: this shall not preclude the Company from requiring the Shareholders or a transferee of Ordinary Shares to furnish the Company with information as to the beneficial ownership of any Ordinary Share when such information is reasonably required by the Company. Unless otherwise permitted by the Board of Directors, the legal interest in all Ordinary Shares held by Shareholders other than the Company and PGF III S.A. shall be held in the name of NCB (Development) Nominees Limited via the Nominee Trust.

Return of Capital on the Shares: On a return of assets on liquidation, or on a reduction of capital (except in the case of a reduction in capital consequent on a purchase or redemption by the Company of any of its own shares) or otherwise, the assets of the Company remaining after payment of its liabilities (including any liability to the holders of the then outstanding Loan Notes or Interests in Loan Notes) shall be distributed to each of the holders of the Shares pro rata in proportion to the number of Shares held by them respectively.

**Art. 11. Transfer of Shares.** Restriction on Transfer: No Shareholder shall sell, transfer or otherwise dispose of any Ordinary Share or any Interest in Ordinary Shares or agree to sell, transfer or otherwise dispose of any Ordinary Share or Interest in Ordinary Shares unless:

(a) such disposal is effected in accordance with these Articles; and

(b) each Shareholder registered as the holder of Ordinary Shares shall procure that any transferee of such Ordinary Shares or any Interest in such Ordinary Shares shall agree in writing in a form acceptable to the Board of Directors or such other party to whom the Board may from time to time delegate such authority to (the Transfer Authority) to comply with the provisions of these Articles as if such transferee were a Shareholder.

**Art. 11.1. Form of Transfer.** Notwithstanding any other provisions of these Articles, the Transfer Authority may decline to register the transfer of an Ordinary Share which is subject to a lien, charge or other encumbrance of any nature whatsoever other than a Permitted Encumbrance, being any security over Shares or Interest in Shares effected by a holder of Shares or Interest in Shares as the case may be but only when granted in favour of a licensed bank

Each Shareholder shall at the written request of the Board of Directors and/or Transfer Authority keep the Company informed as to the beneficial ownership and control of Ordinary Shares held by it and Interests in Ordinary Shares.

Any transfer of Ordinary Shares or an Interest in Ordinary Shares contemplated under these Articles shall be deemed to be an obligation to transfer the entire legal and beneficial interest in such Ordinary Shares or the entire beneficial interest in such Interest in Ordinary Shares (as the case may be) free from any lien, charge or other encumbrance of any nature whatsoever other than a Permitted Encumbrance where the licensed bank in question has given its consent in writing to the transfer.

For the avoidance of doubt, and notwithstanding any other provision of these Articles, a member may create one or more Permitted Encumbrances provided that in each case, and as a condition to the creation of any Permitted Encumbrance, the beneficiary of the Permitted Encumbrance shall enter into a deed of adherence to any Relevant Agreement in a form acceptable to the Board of Directors by which it agrees to be bound by the terms of such Relevant Agreement or Agreements.

Each Shareholder agrees to inform the Board of Directors without delay of any offer for its Ordinary Shares or Interest in Ordinary Shares.

For the purpose of ensuring that a transfer of Ordinary Shares is duly authorised hereunder, or that no circumstances have arisen whereby a Transfer Notice is deemed to have been given hereunder, the Board of Directors and/or the Transfer Authority may require any Shareholder or the Representatives of a deceased Shareholder or the liquidator of any Corporate Member or any person named as transferee in any transfer lodged for registration, to furnish to the Company such information and evidence as the Board of Directors and/or the Transfer Authority may think fit regarding any matter they deem relevant to such purpose. Failing such information or evidence being furnished to the satisfaction of the Board of Directors and/or the Transfer Authority within a reasonable time (which for this purpose shall mean a period not greater than 28 (twenty-eight days) after such request, the Board of Directors and/or the Transfer Authority shall be entitled to refuse to register the transfer in question or (in case no transfer is in question) to require by notice in writing that a Transfer Notice be given in respect of the Ordinary Shares concerned, and they may likewise so require if any such information or evidence discloses that a Transfer Notice ought to be given in respect of any Ordinary Shares and if such Transfer Notice is not given within 14 (fourteen) days of such notice, the Transfer Notice in question shall be deemed to have been given.

If a Shareholder becomes aware of any event which is deemed to give rise to an obligation on him or it to serve a Transfer Notice he shall forthwith give written notice and full details of the event to the Board of Directors and/or the Transfer Authority.

**Art. 11.2. Approved Transfers of Shares.** Notwithstanding any other provisions of these Articles, a Shareholder may at any time request a transfer of any Ordinary Shares and/or any Interest in Ordinary Shares held by him (the Approved Transfer Shares) in accordance with the provisions of this Article.

The Approved Transferor shall serve written notice (the Approved Transfer Notice) on the Board of Directors and/or the Transfer Authority of his intention to transfer the Approved Transfer Shares. The Approved Transfer Notice shall specify the Approved Transfer Shares and, where the Approved Transferor has received a third party offer for the Approved Transfer Shares:

(i) the identity of the proposed transferee (being a bona fide third party) (Approved Transfer Proposed Transferee); and

the price at which such Approved Transfer Proposed Transferee proposes to purchase the Approved Transfer Shares (the Approved Transfer Third Party Price);

(ii) and the Approved Transfer Proposing Transferor shall constitute the Company as his agent for the sale of the Approved Transfer Shares.

Where an Approved Transfer Proposed Transferee has been identified, the Board of Directors and/or the Transfer Authority shall as soon as reasonably practicable notify the Approved Transferor whether it consents or not to such a transfer at the Approved Transfer Third party Price.

Where the Board of Directors and/or the Transfer Authority does not consent to such a transfer or an Approved Transfer Proposed Transferee has not been identified, the Transfer Authority shall use its reasonable endeavours to identify a transferee (acceptable to the Board of Directors and/or the Transfer Authority at its sole discretion). In identifying the transferee the Board of Directors and/or the Transfer Authority shall use its best endeavours to ensure that the Ordinary Shares are offered in the following order:

1. holders of Ordinary Shares;
2. the Company (for redemption or repurchase); and
3. third parties

and where any Ordinary Shares are offered to the Company, the Company may only redeem all but not some of the Ordinary Shares held by a Shareholder.

The price at which the Approved Transfer Shares shall be transferred redeemed or purchased (the Approved Transfer Price) shall be:



where there is an Approved Transfer Proposed Transferee who has been approved by the Board of Directors and/or the Transfer Authority, the Approved Transfer Third Party Price;

where there is no Approved Transfer Proposed Transferee:

(1) an amount equal to the most recent determination of the Annual Value Per Share or Interim Value Per Share;

(2) where the Board of Directors and/or the Transfer Authority determines that the recent determination of the market value of the Approved Transfer Shares pursuant to the Annual Value Per Share or Interim Value Per Share is unrepresentative of the market value of the Approved Transfer Shares at the date of the Approved Transfer Notice and, in its sole discretion and at the cost of the Company (insofar as legally possible and if not, then at the cost of the transferees of the Approved Transfer Shares as the Board of Directors and/or the Transfer Authority shall reasonably determine), arranges for a valuation to be prepared by the Independent Valuer of the Property of the Company to assist in arriving at a value per Share, 100% (one hundred percent) of the determination of the market value of the Approved Transfer Shares pursuant to such interim valuation. Such interim valuation shall be carried out on the same basis as the Annual Value Per Share and shall include provision for other assets and liabilities as appropriate and shall be prepared within one month of the date of the Approved Transfer Notice (the Approved TA Valuation);

(3) where the Approved Transfer Price is determined in accordance with 2 above the Approved Transferor shall not be bound to transfer the Approved Transfer Sale Shares where he does not agree with the Approved TA Valuation. Where the Approved Transferor does not transfer the Approved Transfer Sale Shares under the provisions of this Article, he may not transfer any Ordinary Shares for a period of 12 (twelve) months from the date of the Approved TA Valuation in the absence of a third party price, other than as required by any other Article.

The Board of Directors and/or the Transfer Authority shall determine the identity of the transferee of the Approved Transfer Shares in accordance with this Article (the Approved Transferee).

Forthwith upon such determination, the Approved Transferor shall be bound to sell the Approved Transfer Shares and upon payment of the consideration due in respect of the Approved Transfer Shares to deliver to the Board of Directors and/or the Transfer Authority (as agent of the Approved Transferee) such documents as are required to transfer such Approved Transfer Shares to the Approved Transferee.

If in any case the Approved Transferor after having become bound to transfer Approved Transfer Shares as aforesaid makes default in so doing the Company may receive the consideration due in respect of the Approved Transfer Shares and each Director is deemed to be irrevocably and unconditionally appointed attorney by such Transferor with full power to execute and deliver in the name of such Transferor any stock transfer form and any other instruments of transfer of such Approved Transfer Shares and to do such other things as may be necessary or desirable to accept, transfer and complete the transfer of the Ordinary Shares and the Board of Directors is authorized to register the Approved Transferor as the new Shareholder and to hold the consideration (and any withheld dividends) in trust for the Approved Transferor (and for the avoidance of doubt the Board of Directors shall not be obliged to obtain the best possible interest rate in respect of any such monies held on behalf of the Approved Transferor but may lodge the monies at the Company's bankers at whatever rate is reasonably obtainable at the date of lodgement).

If at any time the Board of Directors and/or the Transfer Authority determines that it is unable to identify a transferee or for any other reason determines that a proposed transfer pursuant to this Article should not proceed, it shall promptly notify the Approved Transferor and the Approved Transferor's rights to propose a transfer of Shares pursuant to this Article shall lapse (and the Approved Transferor shall not be entitled to implement such Article within the following twelve months without the consent of the Board of Directors).

Neither the Transfer Authority, the Company, nor any of its Directors, officers or employees shall have any liability whatsoever to any Shareholders in connection with the sale or purchase of Ordinary Shares or any Interest therein pursuant to this Article and such Shareholders waive any and all such claims they might otherwise have but for this Article.

**Art. 12. Drag Along.** Notwithstanding any other restrictions on transfer and in substitution for all other transfer restrictions relating to Ordinary Shares, the provisions of this Article 12 shall apply where an offer (Drag Along Offer), being a bona fide arms length offer is made to acquire the entire issued share capital of the Company.

Upon the making of a Drag Along Offer, the parties receiving the Drag Along Offer shall notify all reasonable details of such Drag Along Offer in writing to the Board of Directors, whereupon the Board shall decide, acting reasonably, whether the Drag Along Offer constitutes a bona fide arms length offer made by an unconnected third party for the purposes of this Article.

Where the Board of Directors decides that the Drag Along Offer constitutes a bona fide arms length offer, the Board of Directors shall notify in writing (the Drag Along Notice) the existence and details of the Drag Along Offer to all members of the Company to acquire all Ordinary Shares and/or Interests in Ordinary Shares (together, the Drag Along Shares) held by such Shareholders either on their own behalf or on behalf of any beneficial holder thereof (the Drag Along Offerees). The Drag Along Notice shall state:

(1) the price per Ordinary Share, or, in the event of non-cash consideration, the per-Share consideration offered by the Drag Along Third Party;

(2) any conditions (other than relating to price) to the acceptance by the Drag Along Offerees (or any of them) of the Drag Along Offer;

(3) if appropriate, a description of the non-cash consideration payable by or on behalf of the Drag Along Third Party in connection with the sale of the Ordinary Shares;

(4) the proposed date of transfer; and

(5) the identity of the Drag Along Third Party.

The Board of Directors shall give the Drag Along Offerees at least 21 (twenty-one) days to consider the Drag Along Offer and such Drag Along Offerees who wish to accept the Drag Along Offer must so notify the Board of Directors, or cause the Board of Directors to be so notified, in writing by the end of this period.

If by the end of the 21 day period PGF III S.A. and the holders of at least 51% (fifty one percent.) of the Investor Ordinary Shares (the Drag Along Majority) have notified the Board of Directors, or caused the Board of Directors to be notified, that they wish to accept the Drag Along Offer, then all Drag Along Offerees will be required to sell to the Drag Along Third Party all of the Drag Along Shares upon the terms set out in the Drag Along Notice (the Drag-Along Right) and the Board of Directors will not be entitled to decline or refuse to register any such transfer or transfers.

Each of the Shareholders agrees to take all steps necessary to enable to him to comply with the provisions of this Article to facilitate the exercise of the Drag Along Right where applicable.

Each of the Shareholders and all parties holding an Interest in Ordinary Shares agrees to waive any pre-emption rights or other rights or restrictions which they may have by virtue of these Articles or any other agreement or otherwise, the enforcement of or compliance with which may or might prevent the exercise of the Drag Along Right or the implementation of the Drag Along Offer pursuant thereto if the Drag Along Majority have notified the Board of Directors of their wish to accept the Drag Along Offer, and the Shareholders agree, without limitation, to approve any and or all amendments which may be required to be made to the Articles or any other agreement or otherwise necessary to remove such pre-emption or other rights, in such circumstances.

If, notwithstanding exercise of the Drag Along Right, any Drag Along Offeree refuses or fails to transfer his Ordinary Shares as required pursuant to this Article then:

each Director is deemed to be irrevocably and unconditionally appointed attorney by such Drag Along Offeree with full power to execute and deliver in the name of such Drag Along Offeree any stock transfer form and any other necessary documents and to do such other things as may be necessary or desirable to accept, transfer and complete the transfer of the Ordinary Shares;

the Company may receive the purchase monies due to such Drag Along Offeree and shall pay the same (and any withheld dividends) to such Drag Along Offeree. The receipt by the Company of such monies shall be full discharge of the Drag Along Third Party's obligations in respect of the same. The Company shall, at the risk of such Drag Along Offeree, send a cheque for the purchase monies and any withheld dividends by registered post to the address of such Drag Along Offeree as stated in the register of members; and

the Company shall, subject to the stock transfer form and/or such other necessary documents in respect of the Ordinary Shares owned by such Drag Along Offeree being duly executed and stamped, register the name of the Drag Along Third Party or his nominee in the register of the shareholders of the Company.

### **Title III: General meetings of Shareholders**

**Art. 13. Powers.** Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

**Art. 14. Place and Date of the annual general meeting.** The annual general meeting of Shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg City as may be specified in the notice of meeting on the 15 March at 11.00 a.m. and for the first time in two thousand and nine.

If such day is a legal holiday in the Grand-Duchy of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

**Art. 15. Quorum and Majority.** Except as otherwise required by law or the articles of association, resolutions at a general meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented. Each Ordinary Share is entitled to one vote.

A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing.

Any Shareholder may participate in any general meeting of Shareholders by conference call or by other similar means of communication enabling the identification of such Shareholder and all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

If all the Shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Shareholders shall be entitled to vote in respect of part only of their holding of Ordinary Shares, to vote in favour of any resolution proposed in respect of part only of their holding of Ordinary Shares and/or to vote against any resolution proposed in respect of part only of their holding of Ordinary Shares or to abstain from voting in respect of part only of their holding of Ordinary Shares.

The articles of association of the Company may be amended by a general meeting of Shareholders. The general meeting shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the articles and, where applicable, the text of those which concern the object or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened by means of registered letters sent, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting to the Shareholders. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least three fourths (75%) of the votes expressed. The votes expressed do not include the votes attached to the Ordinary Shares for which the Shareholder has not taken part in the vote or has abstained from voting or returned a blank or void voting paper.

Except as otherwise stated herein, a general meeting is convened by means of registered letters sent no later than twenty-eight days before the meeting of the Shareholders.

The nationality of the Company may only be changed and the commitments of the Shareholders may only be increased with the unanimous consent of the shareholders.

**Art. 16. Sole Shareholder.** If the Company has only one Shareholder, this sole Shareholder exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole Shareholder which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes.

**Art. 17. Creditors, Legal Successors or Heirs.** The creditors, legal successors or heirs of a Shareholder are not allowed to seal assets or documents of the Company.

#### **Title IV: Board of directors**

**Art. 18. Number of directors.** The Company shall be managed by a board of directors composed of not less than 3 (three) members who need not be shareholders of the Company.

Notwithstanding the afore paragraph, if the Company has been incorporated by only one Shareholder, or if a general meeting of the Shareholders acknowledges that the Company has only one Shareholder left, the board of directors may be composed of one member only until the ordinary general meeting of Shareholders following the acknowledgment of the existence of more than one Shareholder.

**Art. 19. Appointment.** The Director(s) are appointed by the general meeting of the Shareholders, or by the sole Shareholder, as the case may be, which shall determine their number, fix the term of their office as well as their remuneration. The director(s) shall hold office until his (their) successor(s) is (are) elected. A Director so appointed who is an employee, partner, shareholder of the Manager shall be known as a Manager Director. All other Directors appointed by the general meeting shall be known as Investor Directors. At all times following Completion there shall be at least one Manager Director and two Investor Directors.

The Director(s) may be removed at any time, with or without cause (ad nutum), by a resolution of the general meeting of the Shareholders or by the sole Shareholder, as the case may be.

In the event of one or more vacancies at the Board of Directors by reason of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

**Art. 19.1. Matters Requiring the Approval of the Majority of Investor Directors.** The Investor Directors shall have due regard to the fact that in considering the matters set out below that time will be of the essence. The Company shall not resolve, authorise or permit, and no resolution of the Directors will be effective unless a majority of the Investor Directors or their alternate(s), vote in its favour if a result of such resolution action or inaction is to authorise or permit:

- a) appointment in case of vacancy of an Investor Director co-option.
- b) the approval of the accounts of the Company by the Board of Directors;
- c) any appointment or change in the Company's auditors or accounting policies;
- d) the acquisition or disposal of any Subsidiary or of any shares in any Subsidiary;
- e) the entering into by the Company of any contract, agreement or transaction in relation to:
  - (i) the disposal of or commitment to dispose of all or a significant part of the Property or leasehold interest thereof;
  - (ii) enter into any borrowing arrangement, give any guarantee charge or security where the Loan to Value Ratio exceeds 70% (seventy percent.);
  - (iii) entering into a construction or refurbishment contract in relation to the Property with a value in excess of GBP 1,000,000 (1 million Pounds Sterling).
  - (iv) apply for planning permission on any part of the Property where the associated construction contract would exceed GBP 1,000,000 (1 million pounds sterling); (v) assign any rights of light associated with the Property.
- f) the making of any loan or advance or giving any credit (other than normal trade credit) to any person, firm, body corporate or other business;



g) the entering into any contract or transaction with any member or director of the Manager (or anyone connected to them) or any company, firm or entity in which any member or director of the Manager or any subsidiary of the Manager, or any Associate or Affiliate of Manager is interested;

h) the engagement by the Company of any employee, executive or consultant;

i) repayment by the Company of any Loan Notes held by any member except as provided for in these Articles or except as provided in the Loan Notes instrument;

j) the declaration of any interim dividend,

k) the creation, allotment or issue of any shares or securities in the Company;

l) the redemption or repurchase of shares of the issued share capital in the Company (other than for taxation or group re-organisation purposes or other than as contemplated by these Articles);

m) the calculation, accrual and approval of any fees payable by the Company to the Manager in connection with the Management Agreement or otherwise;

**Art. 19.2. Matters requiring Consent of Holders of Ordinary Shares.** None of the matters specified below shall be effected by the Company without the prior written consent of Shareholders representing at least 75% (seventy five percent) of the Ordinary Shares, beneficially owned by parties other than the Manager or any of its Associates or Affiliates following approval of the relevant matter by the Board of Directors:

a) agree to any variation, amendment or alteration of any term of the Management Agreement; and

b) rescission or termination of the Management Agreement.

The General meeting of the Shareholders may not remove from office an Investor Director without the prior approval of the Board of Directors.

**Art. 20. Chairman and Secretary.** The board of directors chooses from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman.

In case of a board of directors composed of one member, such sole director shall be the chairman of the board.

The board of directors may also choose a secretary, who needs not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

The chairman shall preside at all meetings of the board of directors. In his absence the board of directors may appoint a chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

**Art. 21. Convening and Holding of meetings.** The board of directors shall meet upon call by the chairman, or 2 (two) directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The directors will be convened separately to each meeting of the board of directors.

Except in cases of urgency, which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least 48 (forty eight) hours written notice of the board meetings shall be given. The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

The notice may be waived by consent in writing of each director.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director in writing.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication enabling all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The minutes of any such meeting shall however be approved and signed by all the directors present at such a meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least one investor Director and one Manager Director is present or represented at a meeting of the board of directors. Resolutions shall be passed by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

**Art. 22. Powers.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the articles of association to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of Shareholders, to any member or members of the board or to any committee (the members of which need not be directors) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person(s) who need(s) not be directors, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

**Art. 23. Representation.** The Company is bound towards third parties in all circumstances by the joint signature of any 2 (two) directors or by the single signature of the sole director or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

**Art. 24. Indemnity.** Subject to compliance with relevant law, every Director, managing director, agent, auditor, secretary and other officer for the time being of the Company shall be indemnified out of the assets of the Company against any liability incurred by him in defending any proceedings, whether civil or criminal, in relation to his acts while acting in such office, in which judgment is given in his favour or in which he is acquitted.

#### **Title V: Supervision of the Company**

**Art. 25. Statutory auditor.** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s), which may be shareholders or not. The general meeting of Shareholders shall appoint the statutory auditor(s), and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

**Art. 26. Independent Valuation.** The Board shall appoint the Independent Valuer and ensure that the Independent Valuer carries out the Annual Property Valuation and the Interim Property Valuation to appropriate professional standards, having provided the Independent Valuer with details of the Property, and that the results of the Annual Property Valuation are made available to the Auditors in conjunction with the annual audit.

The Closing Net Assets shall reflect, subject to agreement by the Auditors, the value of the Property as stated in the Annual Property Valuation. The annual report shall state the Annual Value Per Share, which shall be calculated as Closing Net Assets divided by number of Ordinary Shares outstanding.

#### **Title VI: Accounting year-Annual Accounts**

**Art. 27. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2008.

**Art. 28. Allocation of results.** At the end of each accounting year, the board of directors will draft the annual accounts which will be at the disposal of the Shareholders at the registered office of the Company.

From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to 10% (ten per cent) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of Shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-up amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

#### **Title VII: Winding up-Liquidation**

**Art. 29. Winding up, Liquidation.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of Shareholders resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

#### **Art. 30. Exit Mechanisms.**

30.1 Upon the passing of a resolution of the shareholders of PGF III S.A. (PGF III) to Wind Down PGF III ("PGF III Resolution to Wind Down") at the Annual General Meeting of the PGF III at which the audited financial statements of PGF III for either:

- a) the fifth financial year following the date of the PGF III Management Agreement (the "Relevant Date"); or
- b) the sixth financial year following the Relevant Date, or

c) such other later accounting period as may be agreed by the Manager of PGF III and the Investor Directors of PGF III but in any event no later than the accounting period ending on 31 December 2014 are approved, the Investor Shareholders shall be offered the right of first refusal to acquire all the shares held by PGF III in the capital of the Company (the "PGF Shares"). For the avoidance of doubt, if the Investor Shareholders opt to acquire the PGF Shares, the Investor Shareholders must acquire the PGF Shares in full and not in part. The Investor Shareholders may invite third parties to co-purchase the PGF Shares with them but should the Investor Shareholders not wish to acquire the PGF Shares in full a Winding Down shall commence.

30.2 If the shareholders of PGF III pass a resolution that the Company should continue trading (the PGF III Resolution to Continue) each Investor Shareholder shall be canvassed (the "Exit Canvass") in writing by the Board within 21 days of the date of the PGF III Resolution to Continue (the Resolution Date) as to whether he:

a. wishes to continue as a Shareholder and thus to extend the term of the Management Agreement or such amended version thereof (such amendments may include the appointment of a different manager); or

b. wishes to exit from the Company by way of disposing of all but not some of the Ordinary Shares and Loan Notes then held by him.

30.3 If, following the passing of a Resolution to Continue, the Manager does not wish to extend the term of the Management Agreement or enter into a revised management agreement or wishes to terminate the Management Agreement, the Board of Directors shall propose an alternative manager for approval by the Shareholders.

30.4 In the event that in responding to the Exit Canvass an Investor Shareholder indicates in writing to the Board of Directors a preference to continue as a Shareholder following the Resolution Date the Board of Directors will use its reasonable endeavors to facilitate such continuation.

30.5 In the event that in responding to the Exit Canvass an Investor Shareholder indicates in writing to the Board of Directors a preference to exit as a Shareholder of the Company (an "Exiting Shareholder") the Exiting Shareholder shall be entitled to indicate in his written response to the Board whether he:

(a) wishes to accept ordinary shares and loan notes (PGF III Units) in PGF III in exchange for his Ordinary Shares and Loan Notes in the Company (PGF III Tokenhouse Units). The amount of PGF III Units received in lieu of an Exiting Shareholder's PGF III Tokenhouse Units will be calculated on the value per share of both PGF III and the Company at that time as determined from the most recent audited financial statements of the Company at that time, both Companies continuing to apply consistent accounting and valuation policies; or

(b) wishes to receive cash in exchange for his PGF Tokenhouse Units.

30.6 Any cash repayment to be made to an Exiting Shareholder in accordance with Article 30.5(b) above shall be effected by either:

a) the redemption of the Company of the PGF III Tokenhouse Units (to the extent permitted by law);

b) the acquisition by PGF III of the PGF III Tokenhouse Units;

c) the acquisition by other Investor Shareholders and/or third parties of the PGF III Tokenhouse Units; or

d) a combination of (a), (b), and/or (c) above.

30.7 The price at which the Exiting Shareholder's PGF Tokenhouse Units shall be realized shall be based on the value per share derived from the latest audited financial statements of the Company for the year prior to the Resolution Date. In the event that the latest Annual Value Per Share was prepared to a date earlier than three months prior to the Resolution Date the Board shall ensure that a valuation exercise is carried out on the same basis, including, for the avoidance of doubt the completion of an audit as the annual value per share to a date as close as practicable to the date of the Resolution Date.

30.8 Where an Exiting Shareholder elects to receive cash in accordance with Article 30.5(b) above, the Board of Directors shall use all reasonable endeavours to ensure that the Exiting Shareholder receives such cash within six months of the Resolution Date.

30.9 Where the measures set out under Article 30.6(a)-(d) above, are insufficient to realise such value for the Exiting Shareholders within six months of the Resolution Date, a Winding Down shall commence;

30.10 In the event of a Winding Down, a Shareholder shall receive a pro-rata share of the Winding Down proceeds either (at the liquidators discretion) throughout the course of the Winding Down or at the end of Winding Down process and the latest Annual Value Per Share shall not apply.

30.11 For the avoidance of any doubt and notwithstanding any other provision of this Article 30, the Board of Directors shall seek instructions from each Investor Shareholder (the "Instruction Canvass") at latest within 30 days of the approval by shareholders at Annual General Meeting of the Company of the audited financial statements for the fifth financial year following Completion (year ended 31 December 2012) (the "Instruction Date") as to whether he wishes to continue as a Shareholder or whether he wishes to dispose of the PGF Tokenhouse Units then held by him and accordingly exit from the Company. The provisions of Articles 30.5 to 30.10 shall apply mutatis mutandis in respect of the procedure for effecting the disposal of the Investor Shareholder of the PGF Tokenhouse Units then held by him such that all references to "Exit Canvass" shall be to the Instruction Canvass and all references to the "Resolution Date" shall be to the Instruction Date.

### **Title VIII: Final clause - Applicable law**

**Art. 31. Applicable law.** All matters not expressly governed by these articles of association shall be determined in accordance with the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and in particular with the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

#### *Sixth resolution*

The sole shareholder resolved to increase the number of the directors to 4 (four) and to appoint the following persons

1. Mr. François BROUXEL, lawyer, born 16 September 1996 in Metz (France), professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

2. Mr. Mark CRADER, company director, born 25 July 1962 in London (England), professionally residing at The Wall House, Boundway Hill, Sway S041 6EN, England, and

3. Mr. Robert HASSETT, company director, born on 10 May 1970 in Dublin (Ireland), professionally residing at 23 Cloister Way, Carysfort Avenue, Blackrock, Co. Dublin, Ireland,

as additional directors ("administrateurs"). Their terms of office shall expire on the date of the next annual general meeting of the Company to be held in the year 2009. They shall receive no remuneration.

#### *Seventh resolution*

The sole shareholder resolved to appoint KPMG Audit as independent auditor of the company. Its term of office shall expire on the date of the next annual general meeting of the Company to be held in the year 2009. There being no further business, the meeting was closed.

#### *Costs*

The costs, expenses, fees and charges whatsoever to be borne by the Company in connection with the present deed are estimated approximately at four thousand two hundred euros (4,200.- EUR).

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le premier juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de FYSTO S.A. (la «Société»), ayant son siège social à 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 4 Avril 2008, enregistrée au registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B137974, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1193, page 57243, daté du Mai 16, 2008.

En l'absence de M<sup>e</sup> Pierre METZLER, seul administrateur de la société, l'assemblée générale extraordinaire était introduite et présidée par Maître Sabine EBERT, Rechtsanwältin, demeurant professionnellement au L- 2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse (la Présidente), en vertu d'une procuration donnée au Grand-duché de Luxembourg le 30 juin 2008 par l'actionnaire unique de la société, la société-mère PGF III S.A., une société constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B138531.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Maître Nikolas WIENKE, Rechtsanwalt, demeurant professionnellement au L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Le bureau ayant été ainsi constitué, la Présidente, le Secrétaire et le Scrutateur de vote ont dressé la liste de présence, qui, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de l'actionnaire unique, les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent acte avec la procuration pour être enregistrée en même temps que le présent acte auprès des autorités d'enregistrement.

La Présidente déclara et requit le notaire d'acter que:

I.- Conformément à la liste de présence, l'actionnaire unique représentant l'ensemble du capital social soit EUR 31'000 (trente-et-un mille euros) est représenté valablement à l'assemblée. L'actionnaire unique, qui a été valablement informé de l'ordre du jour de la présente assemblée, a consenti à la tenue de l'assemblée dans un bref délai. Ainsi l'assemblée peut valablement délibérer et décider sur tous les points mentionnés à l'agenda.

II.- L'agenda de l'assemblée fut le suivant:

1. Changement de la dénomination sociale de la société en PGF III (Tokenhouse) S.A.
2. Transfert du siège de la société à 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.
3. Conversion de la monnaie du capital social de EUR (euros) à GBP (Livres Sterling britanniques) et fixation du nouveau capital social à GBP 24,559.75 (vingt quatre mille cinq cent cinquante neuf Livres Sterling britanniques et soixante quinze Pence).

Diminution suivante du capital social par un montant de GBP 0.75 (soixante quinze Pence).

Transfert de GBP 0.75 (soixante quinze Pence) à la réserve légale non-disponible afin d'arrondir les montants.

4. Annulation des 31,000 (trente et un mille) actions existantes ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune et émission des 24,559 (vingt quatre mille cinq cent cinquante neuf) nouvelles actions ayant une valeur nominale de GBP 1 (une Livre Sterling britannique) chacune.

Allocation des nouvelles actions à l'actionnaire existante. Autorisation du Conseil d'Administration de mettre à jour le registre d'actionnaires.

5. Refonte totale des statuts.

6. Nomination de M<sup>e</sup> François BROUXEL, M<sup>e</sup> Mark CRADER et M<sup>e</sup> Robert HASSETT en tant qu'administrateurs supplémentaires.

7. Nomination de KPMG Audit en tant que réviseur d'entreprises.

8. Divers.

L'assemblée valablement constituée et convoquée et ayant approuvé les déclarations de la Présidente, a délibéré et a pris les résolutions suivantes avec effet immédiat:

*Première résolution*

L'actionnaire unique a décidé de changer la dénomination sociale de la société en PGF III (Tokenhouse) S.A.

*Deuxième résolution*

L'actionnaire unique a décidé de transférer le siège de la société à 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

*Troisième résolution*

L'actionnaire unique a décidé de convertir la monnaie du capital social de EUR (euros) en GBP (Livres Sterling britanniques) sur base du taux de change fixé par la Banque Européenne Centrale et applicable au juin 30, 2008, étant 1 EUR: 0,79225 GBP.

Par conséquence le capital social de la société est fixé à GBP 24,559.75 (vingt quatre mille cinq cent cinquante neuf Livres Sterling britanniques et soixante quinze Pence).

Après, l'actionnaire unique a décidé de diminuer le capital social de GBP 24,559.75 (vingt quatre mille cinq cent cinquante neuf Livres Sterling britanniques et soixante quinze Pence) par un montant de GBP 0.75 (soixante quinze Pence) au montant de GBP 24,559 (vingt quatre mille cinq cent cinquante neuf Livres Sterling britanniques).

Après, l'actionnaire unique a décidé de transférer le montant de GBP 0.75 (soixante cinq Pence) à la réserve légale non-disponible.

*Quatrième résolution*

L'actionnaire unique a décidé d'annuler les 31,000 (trente et un mille) actions existantes ayant une valeur de 1 EUR (un euro) chacune et d'émettre 24,559 (vingt quatre mille cinq cent cinquante neuf) actions nouvelles ayant une valeur nominale de GBP 1 (une Livre Sterling britannique) chacune et de les donner à l'actionnaire unique existante.

Le Conseil d'Administration est autorisé à mettre à jour le registre d'actionnaires.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale a décidé de procéder à une refonte totale des statuts lesquels auront désormais la teneur suivante:

## STATUTS

### Titre Préliminaire: Définitions

Les mots et les expressions mentionnés dans cette section emporteront, partout où ils apparaîtront dans ces Statuts, la signification suivante, à moins que le contexte ne l'exige autrement:

**Affilié** désigne, à l'égard de la personne concernée, toute personne, toute autre personne qui, directement ou indirectement:

- a) détient ou contrôle la première personne;
  - b) est détenue ou contrôlée par la première personne; ou
  - c) est se trouve en copropriété ou sous contrôle commun avec la première personne,
- où

(i) détient signifie disposer du droit de propriété (soit seul soit conjointement avec d'autres Affiliés) de plus de 50 pourcent du capital votant de, ou d'intérêts donnant le droit de voter à des assemblées générales de, ou des droits aux distributions relatives au capital de, la personne concernée; et

(ii) contrôle signifie le pouvoir (que ce soit en raison de la propriété de titres votants, d'un contrat, ou autrement et ceci soit seul soit conjointement avec d'autres Affiliés) de diriger la gestion ou les polices, ou les activités, de la personne concernée ou de nommer ou de révoquer (ou de diriger la nomination et la révocation) d'administrateurs de la personne concernée détenant une majorité des droits de vote exerçables à des réunions de son conseil d'administration sur toutes, ou substantiellement sur toutes, les matières (et contrôlé sera interprété en conséquence),

sous réserve, cependant, que la Société ne pourra pas être considérée comme étant un Affilié d'un quelconque membre ou d'un Affilié d'un quelconque membre;

**Valorisation Annuelle de Propriété** désigne la valorisation annuelle de toutes les Propriétés effectuée par l'Expert Indépendant et les Valorisations Annuelles sera interprétées en conséquence;

**Valeur Annuelle par Action** désigne la valeur entièrement diluée par action calculée conformément à l'article 26;

**Auditeurs** désigne les auditeurs ou l'auditeur actuel de la Société;

**Associé ou Affilié** désigne, à l'égard de la personne concernée, une entreprise du même groupe que la personne, qu'un représentant nommé par la personne ou par toute entreprise du même groupe que la personne, et toute autre personne

ayant une activité ou une relation domestique avec la personne ou son associé dont on pourra raisonnablement s'attendre à ce qu'elle implique une communauté d'intérêts pouvant mener à un conflit d'intérêt en cas de relation d'affaires avec des parties tierces;

**Actionnaires Bénéficiaires** désigne les détenteurs successifs des intérêts économiques dans les Actions Ordinaires et Actionnaire Bénéficiaire signifie l'un quelconque d'entre eux;

**Conseil d'Administration** ou Conseil désigne le conseil d'administration successifs de la Société;

**Président** signifie le président actuel du Conseil;

**Actifs Nets de Clôture** désigne les actifs nets de la Société au 31 décembre 2008 ou à la fin de chaque période de 12 (douze) mois par après, selon le cas;

**Société** désigne la PGF III (Tokenhouse) S.A.;

**Achèvement** désigne la date d'émission des Actions et des Titres d'emprunt;

**Administrateurs** désigne l'Administrateur Investisseur et l'Administrateur Gestionnaire actuels de la Société;

**Expert Indépendant** désigne l'expert indépendant qui sera engagé ponctuellement, à la demande du Conseil, par la Société afin de préparer la Valorisation Annuelle de Propriété ainsi que les autres valorisations des propriétés appartenant à la Société;

**Gestionnaire Initial** désigne la Grainmarket Asset Management LLP, qui agira, aux termes du Contrat de Gestion, à l'achèvement comme gestionnaire pour la Société sous les;

**Intérêts dans les Titres d'Emprunts** inclut tout intérêt quelle que soit sa nature, dans ou en relation avec tout Titre d'Emprunt ou tout droit de contrôler les droits de vote ou droits attribuables à tout Titre d'Emprunt peu importe les conditions ou restrictions auxquelles l'exercice de tels droits rattachés à un tel intérêt puissent être soumis et Intérêt sera interprété en conséquence;

**Intérêt dans les Actions** inclut tout intérêt de n'importe quelle nature dans ou en relation avec toute Action ou tout droit de contrôler les droits de vote ou droits attribuables à toute Action peu importe les conditions ou restrictions auxquelles l'exercice de tout droit rattaché à un tel intérêt puisse être soumis et Action sera interprétée en conséquence;

**Valorisation Intermédiaire de Propriété** désigne une valorisation desktop de toutes les Propriétés effectuée à un moment entre les Valorisations Annuelles de Propriété par l'Expert Indépendant et Valorisations Intérimaires seront interprétées en conséquence;

**Administrateur Investisseur** désigne tout administrateur nommé conformément à l'Article 19;

**Action d'Investisseur Ordinaire** désigne les Actions Ordinaire détenues par un Actionnaire Investisseur.

**Actionnaire Investisseur** désigne tous les actionnaires de la Société autres que la PGF III (Tokenhouse) S.A.;

**Titres d'Emprunt** désigne les titres d'emprunt d'une valeur nominale de GBP 99 (quatre-vingt-dix-neuf Livres Sterling) (ou de toute valeur moindre comme décidée par les Administrateurs) à émettre par la Société;

**Instrument des Titres d'Emprunt** désigne le document constituant les Titres d'Emprunt;

**Contrat de Gestion** désigne le contrat de gestion qui sera signé entre la Société et Grainmarket Asset Management Limited;

**Gestionnaire** signifie toute partie avec laquelle la Société pourrait occasionnellement contracter en vue de la prestation de services de gestion du patrimoine;

**Administrateur Gestionnaire** désigne tout directeur nommé conformément à l'Article 19;

**Convention de Fiduciaire** désigne l'accord de fiduciaire mis en place par les Actionnaires Bénéficiaires avec NCB (Development) Nominees Limited;

**Avoirs Nets d'Ouverture** a la signification telle que donnée dans le Contrat de Gestion;

**Actions Ordinaires** désignent les actions ordinaires de GBP 1 (une Livre Sterling) chacune dans le capital de la Société ayant les droits définis dans ces Statuts;

**Rémunération de Performance** a la signification telle qu'elle lui est donnée dans le Contrat de Gestion;

**Propriétés** désignent le 6, 7 & 8 Tolken House Yard, Londres, EC2R 7AS ou toute autre part s'y trouvant;

**Actionnaires Enregistrés** désignent les détenteurs enregistrés successifs des Actions Ordinaires et Actionnaire Enregistré signifie n'importe lequel d'entre eux;

**Accord Concerné** désigne ces Statuts et tout accord se rapportant (entièrement ou partiellement) à la gestion et/ou aux affaires de la Société auquel à autre la Société se soumettra ponctuellement et les Actionnaires ou les personnes ayant un Intérêt dans les Actions (et qui tel qu'il est (expressément ou implicitement) prévu complètera et/ou prévaudra sur n'importe quelle disposition de ces Statuts et y compris toute déclaration de fiducie dans laquelle entrera NCB (Development) Nominees Limited en relation avec la Convention de Fiduciaire;

**Actionnaires** désignent les détenteurs enregistrés successifs des Actions et Actionnaire sera interprété en conséquence;

**Actions** désignent les Actions Ordinaires et toute autre action représentant le capital de la Société de temps à autre et Action sera interprétée en conséquence;



**Fiducie** désigne toute fiducie peu importe qu'elle résulte d'un règlement, d'une déclaration de fiducie, d'une disposition testamentaire ou d'une succession;

**Droits de vote** désignent le droit de participer à et d'exprimer un vote sur toutes les résolutions à n'importe quelle assemblée générale de la Société.

**Liquidation** désigne la cession de toutes les Propriétés dont est propriétaire la Société en relation avec la liquidation de la Société, cette liquidation devant prendre place dans l'année de la dissolution, ou toute période plus longue qui pourrait être approuvée par écrit par les détenteurs de 75% (soixante-quinze pour cent) des Actions Ordinaires, la procédure pour cette Dissolution devant être arrêtée par le Conseil d'Administration et devra inclure les points décrits à l'article 30.

## **Titre I<sup>er</sup> : Dénomination sociale - Durée - Siège social - Objet social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination sociale.** Il existe une société anonyme sous la dénomination "PGF III (Tokenhouse) S.A."

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré à l'intérieur de la municipalité de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration de la Société.

Il pourra être transféré à tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des Actionnaires.

Au cas où des événements extraordinaires de nature politique, économique ou sociale de nature risquant de compromettre l'activité habituelle au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seront imminents, le siège social, pourra être transféré temporairement à l'étranger, sur décision du Conseil d'Administration. Cette mesure temporaire n'aura, toutefois, aucun effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, demeurera une société de droit luxembourgeois.

Des succursales ou autres bureaux pourront être créés sur décision du Conseil d'Administration tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 4. Objet social.** L'objet de la Société est la détention de participations, quelle qu'en soit la forme, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, la détention de parts dans des fondations immobilières par parts (property unit trusts) luxembourgeois ou étrangers, l'acquisition par achat, souscription ou de quelle autre manière, ainsi que la cession par vente, échange ou autrement de titres, parts, obligations et autres titres quelconques, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société pourra participer à l'établissement et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale à Luxembourg et à l'étranger et pourra leur fournir toute assistance que ce soit par le biais de prêts, de garanties ou de quelque autre manière.

La Société pourra de plus effectuer toutes transactions se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, de toutes formes, dans toute entreprise ou société privée, ainsi qu'à l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces prises de participation.

La Société pourra contracter des prêts et procéder à l'émission d'obligations, de preferred equity certificates et de titres, convertibles ou non-convertibles, dans les limites de la loi. La Société pourra accorder assistance, prêt, avance ou garantie aux ou en faveur de sociétés, fondations ou entreprises dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, ou aux sociétés faisant partie du même groupe de sociétés dont fait partie la Société.

Comme objet de la Société et comme finalité en soi ou autrement, et que ce soit pour faire un bénéfice ou éviter une perte ou pour quelque objet que ce soit, peu importe que la Société obtienne ou non rémunération ou bénéfice, elle peut s'engager dans des transactions monétaires et de taux d'intérêt et dans d'autres transactions financières ou d'autres transactions de quelque nature qu'elles soient, y compris toute transaction, ayant pour objet ou, susceptible d'avoir pour objet, d'éviter, de réduire, de minimiser, de couvrir ou de gérer autrement le risque d'une perte, charge, dépense ou responsabilité résultant, ou qui pourrait résulter, directement ou indirectement, d'un change ou de changes d'un quelconque taux d'intérêt ou taux de change ou d'un prix ou d'une valeur d'une quelconque propriété, actif, produit, indice ou responsabilité ou de tout autre risque ou facteur affectant les affaires de la Société, y compris mais non limité à des opérations, peu importe qu'ils se réfèrent à des acquisitions, ventes ou autres, en devise étrangère ou irlandaise, contrats d'opérations au comptant et de cours des changes à terme, contrats de ventes à terme, caps, fors et collars, marchés à termes, options, swaps, et tous autres arrangements de taux d'intérêt de devise et de couverture et tous autres instruments similaires, ou dérivés de tout ce qui précède.

L'objet de Société est encore d'acquérir, gérer, louer, sous-louer, hypothéquer, prêter, investir, mettre à disposition, administrer et faire des transactions portant sur des terres, des constructions, des appartements et l'immobilier, que ce soit pour son propre compte ou comme fiduciaire, représentant or agent de tout autre société ou personnes morales ou autrement d'agir comme agent immobilier, entrepreneur, architecte, contrôleur, gestionnaire et autre qualité et en général d'agir comme gérant et fiduciaire pour assumer ou assurer la gestion et l'administration de toute propriété,

construction, terres ou domaine, comme gardien ou receveur afin d'améliorer les installations de ceux-ci, d'acquérir et vendre ceux-ci ou des parts ou intérêts dans ceux-ci et d'exercer contre commission ou autrement l'activité générale de gérant immobilier et de développeur immobilier et en général de procéder par voie d'acquisition, vente, location, hypothèque, échange ou autrement à des transactions immobilières et mobilières, d'assurer le maintien et les réparations des passages, parkings, routes et parties privées.

La Société peut exercer tous ses objets, ou l'un ou plusieurs d'eux comme une activité distincte ou à part ou comme son activité principale, exercer toute autre activité manufacturière ou autre dont la Société pourrait s'avérer capable d'exercer de façon convenable en relation avec les activités qui précèdent ou avec l'une quelconque d'elles ou calculée directement ou indirectement pour améliorer la valeur ou rendre plus profitable une quelconque propriété ou droit de la Société.

La Société peut agir comme gérant, consultant, contrôleur et agent en faveur d'autres sociétés ou entreprises et fournir à ces sociétés et entreprises des services de gestion, de consultation, des services techniques, d'acquisition, de vente et autres et conclure les contrats nécessaires ou souhaitables en relation avec ce qui précède.

D'une manière générale, la Société pourra exercer tout contrôle, superviser et mener à bien toutes opérations qu'elle estimera nécessaires et utiles à la poursuite et au bon développement de son objet social.

## **Titre II: Capital social - Actions**

**Art. 5. Capital souscrit.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à GBP 24,559 (vingt quatre mille cinq cent cinquante neuf Livres Sterling britanniques), représenté par 24,559 (vingt quatre mille cinq cent cinquante neuf) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de GBP 1 (une Livre Sterling) chacune. Toutes les Actions ont été intégralement libérées.

**Art. 6. Capital autorisé.** Le capital autorisé est de GBP 100.000.000.- (cent million de Livres Sterling) représenté par 100.000.000 (cent million) d'Actions Ordinaires d'une valeur nominale de GBP 1.- (une Livre Sterling) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé durant une période prenant fin cinq années après la date de publication de constitution de la Société au journal officiel (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Il peut être souscrit à ces augmentations de capital et des Actions peuvent être émises contre paiements en espèces, apports en nature en observant alors les prescriptions légales applicables et par l'incorporation de toutes réserves libres et bénéfiques reportés susceptibles d'incorporation au capital social suivant la loi avec ou sans prime d'émission comme le conseil d'administration l'aura déterminé. Le Conseil d'Administration pourra donner pouvoir à un membre du ou à un employé de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée les tâches d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions représentant une partie ou la totalité du montant de l'augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration agira de la sorte, dans les limites autorisées indiquées ci-dessus, l'article 5 des statuts sera modifié afin de refléter le résultat de cette action et le conseil d'administration entreprendra ou autorisera toute personne à faire toutes les démarches nécessaires en vue de la constatation et la publication de cette modification.

**Art. 7. Droits de Préemption sur Actions à émettre.** Les Actions Ordinaires que la Société propose d'émettre et/ou tout droit de souscrire ou convertir tout titre en Actions Ordinaires que la Société propose d'émettre (les Actions à Souscription) devront en premier lieu être proposées pour souscription proportionnellement au numéro d'Actions Ordinaires alors détenues par chacun des Actionnaires contre paiement en espèces et à tous égards sous les mêmes termes par Action Ordinaire comme suit:

Ces offres seront faites par avis aux Actionnaires Enregistrés devant nécessairement mentionner le nombre total d'Actions à Souscription ainsi offertes, le nombre maximal de celles-ci auquel l'Actionnaire a droit, le prix par Action à Souscription, la date pour souscrire, la date et les modalités pour le paiement et la date (ne pouvant pas être inférieure à 21 (vingt-et-un) jours après la date à laquelle l'avis a été donné) à laquelle l'offre, si elle n'est pas été acceptée, sera considérée rejetée (Offre de Premier Tour).

Les Actions à Souscription pour lesquelles une telle offre à un Actionnaire est acceptée seront allouées à l'Actionnaire (Actionnaire Acceptant) sur la base de cette offre conformément aux procédures énoncées ci-dessous.

Un Actionnaire Acceptant peut, en même temps qu'il accepte Offre de Premier Tour, indiquer qu'il accepterait, sous les mêmes termes, des Actions à Souscription supplémentaires (spécifiant le nombre maximal) qui n'ont pas été allouées dans le cadre de l'Offre de Premier Tour (Actions du Second Tour).

Si, à l'expiration de la période pour l'acceptation de l'Offre de Premier Tour, l'intégralité des Actions à Souscription n'a pas trouvé preneur, les Actions du Second Tour seront allouées aux Actionnaires Acceptants qui ont indiqué qu'ils accepteraient des Actions du Second Tour proportionnellement au nombre d'Actions détenues économiquement par chacun des Actionnaires Acceptants, et ceci immédiatement avant l'Offre de Premier Tour (sous réserve qu'aucun Actionnaire Acceptant ne se voit allouer un nombre d'Actions du Second Tour plus élevé que le nombre maximal d'Actions du Second Tour qu'un tel Actionnaire Acceptant aura indiqué qu'il désirerait accepter).

Si, après une telle allocation, il reste toujours des Actions à Souscription non-allouées, le Conseil d'Administration peut, dans les 60 (soixante) jours, à son propre gré, répartir les Actions à Souscription non-allouées aux personnes qu'il juge appropriées. Cependant, au cas où les conditions sous lesquelles les Actions non-allouées sont ainsi offertes sont



plus favorables que l'Offre de Première Ronde, la Société réitérera l'offre aux conditions plus favorables aux Actionnaires conformément à cet article.

Il sera procédé au paiement des Actions à Souscription par l'Actionnaire Acceptant conformément aux instructions du Conseil d'Administration.

Toute difficulté de répartition de d'Actions à Souscription entre les Actionnaires, résultant de l'inégalité du nombre d'Actions à Souscription à émettre et le nombre d'Actions Ordinaires détenues par les Actionnaires ayant le droit de recevoir l'offre d'Actions à Souscription conformément à cet article, sera soumise à la discrétion du Conseil d'Administration.

Il sera une condition de n'importe quelle allocation d'Actions à Souscription que, si exigé par le Conseil d'Administration, l'Actionnaire ou le détenteur d'intérêts dans les Actions adhère à un acte d'adhésion à n'importe quel Accord Concerné dans une forme acceptable pour le Conseil d'Administration par lequel il consent à être lié par les termes d'un tel Accord Concerné ou de tels Contrats.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à chaque Administrateur ou officier de la Société dûment autorisé ou à toute autre personne dûment autorisée, les tâches d'accepter les souscriptions et de recevoir des paiements pour les Actions représentant une partie ou l'intégralité de ce montant augmenté du capital et de payer les commissions y relatives.

**Art. 8. Augmentation ou Réduction du capital social.** Le capital souscrit et autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises conformément à des résolutions à passer lors d'une assemblée générale des actionnaires, délibérant dans la façon prévue pour les changements des statuts.

**Art. 9. Rachat ou Achat par la Société d'Actions Ordinaires.** Sous réserve que la Société ait des réserves suffisantes exigées par la loi et sous réserve toujours du consentement de l'Actionnaire dont les Actions Ordinaires doivent être rachetées ou achetées, la Société peut, dans la mesure et sous les termes de la loi, racheter ses propres Actions.

**Art. 10. Actions.** Les Actions Ordinaires de la Société sont nominatives.

Toutes les Actions Ordinaires ont les mêmes droits.

Sauf dans les cas spécifiés par la loi, et sous réserve de la Convention de Fiduciaire, aucune personne ne sera reconnue par la Société comme détenant une quelconque Action Ordinaire sur base d'une quelconque fiducie et la Société ne pourra en aucun cas être liée ou contrainte de quelle que façon que ce soit de reconnaître (même si elle devait en avoir eu connaissance) un intérêt légitime, éventuel, futur ou partiel dans toute Action Ordinaire ou un intérêt dans toute partie fractionnée d'une Action Ordinaire ou (à l'exception seulement de ce qui est prévu dans les présents Statuts ou par la loi) d'autres droits en relation avec une Action Ordinaire à l'exception d'un droit absolu sur la totalité de l'Action Ordinaire au profit de l'Actionnaire enregistré: ceci ne devra pas empêcher la Société de demander aux Actionnaires ou à un cessionnaire d'Actions Ordinaires de fournir à la Société toute information en relation avec la propriété économique de toute Action Ordinaire si cette information est raisonnablement requise par la Société. A moins que le Conseil d'Administration ne l'ait permis autrement, l'intérêt légal dans toutes les Actions Ordinaires détenues par les Actionnaires autres que la Société seront détenues au nom de NCB (Development) Nominees Limited sur base du Contrat de Fiduciaire.

Retour de Capital sur les Actions: lors d'un retour d'actifs à la liquidation, ou lors d'une réduction de capital (sauf dans le cas d'une réduction de capital consécutive à un achat ou rachat par la Société de ses propres Actions) ou autrement, les actifs de la Société restant après paiement de ses dettes (incluant toute dette à l'égard des détenteurs des Titres d'Emprunt alors en existence ou Intérêts dans les Titres d'Emprunt) seront distribués à chacun des détenteurs des Actions au prorata dans la proportion du nombre d'Actions détenues par eux respectivement.

**Art. 11. Transfert d'Actions.** Restriction de Transfert: aucun Actionnaire ne vendra, transférera ou disposera autrement de n'importe quelle Action Ordinaire ou de n'importe quel Intérêt dans les Actions Ordinaires ou consentira à vendre, transférer ou autrement disposer d'aucune Action Ordinaire ou Intérêt dans les Actions Ordinaires à moins que:

a) une telle cession soit effectuée conformément aux présents Statuts; et

b) chaque Actionnaire enregistré comme étant le détenteur d'Actions Ordinaires assure à ce que n'importe quel cessionnaire de ces Actions Ordinaires ou de n'importe quel Intérêt dans ces Actions Ordinaires donne son accord par écrit dans une forme acceptable pour le Conseil d'Administration ou pour toute autre personne à la quelle le Conseil pourrait de temps à autre déléguer un tel pouvoir (Autorité de Transfert) d'observer les dispositions de ces Statuts comme si ce cessionnaire était un Actionnaire.

**Art. 11.1. Forme de Transfert.** Nonobstant les dispositions des articles des présents Statuts, l'Autorité de Transfert peut refuser d'enregistrer le transfert d'une Action Ordinaire qui est soumise à un privilège, une charge ou une autre gêne peu importe sa nature à l'exception d'une Gêne dite Autorisée qui se définit comme une sûreté grevant les Actions ou les Intérêts dans les Actions accordée par un détenteur des Actions ou des Intérêts dans les Actions, selon le cas, mais uniquement lorsqu'elles sont accordées à une banque licenciée.

Chaque Actionnaire devra à la demande écrite du Conseil d'Administration et/ou de l'Autorité de Transfert tenir la Société informée quant à la propriété économique et au contrôle des Actions Ordinaires détenues par lui et des Intérêts dans les Actions Ordinaires.

Tout transfert d'Actions Ordinaires ou d'Intérêt dans les Actions Ordinaires sera considéré comme une obligation de transférer l'entier intérêt légal et économique dans ces Actions Ordinaires ou l'entier intérêt économique dans un tel Intérêt dans les Actions Ordinaires (selon le cas) libre de tout privilège, charge ou autre gêne de quelque nature qu'elle soit autre qu'une Gêne Autorisée où la banque licenciée en question a donné son consentement par écrit au transfert.

Afin d'éviter tout doute, et nonobstant toute autre disposition dans ces Statuts, un membre peut créer une ou plusieurs Gênes Autorisées à condition que dans chaque cas, et comme une condition de création de toute Gêne Autorisée, le bénéficiaire de la Gêne Autorisée entre dans un acte d'adhésion à tout Accord Concerné dans une forme acceptable pour le Conseil d'Administration par lequel il consent à être lié par les termes d'un tel Accord Concerné ou Contrats.

Chaque Actionnaire consent à informer le Conseil d'Administration sans délai de toute offre pour ses Actions Ordinaires ou Intérêts dans les Actions Ordinaires.

Dans le but d'assurer qu'un transfert d'Actions Ordinaires soit dûment autorisé en conformité avec les présents Statuts, ou qu'aucune circonstance n'a surgi par lequel on considère qu'un Avis de Transfert a été donné, le Conseil d'Administration et/ou l'Autorité de Transfert peut exiger de n'importe quel Actionnaire ou des représentants d'un Actionnaire décédé ou du liquidateur d'une entité Actionnaire ou à toute personne indiquée comme cessionnaire dans le cadre d'un transfert présenté pour enregistrement de fournir à la Société de telles informations et preuves que le Conseil d'Administration et/ou l'Autorité de Transfert peut juger opportunes en relation avec n'importe quelle question qu'ils considèrent appropriée à un tel but. En cas de défaut de la fourniture de telles informations ou preuves à la satisfaction du Conseil d'Administration et/ou de l'Autorité de Transfert dans un délai raisonnable (qui correspondra dans ce cadre à une période ne pouvant excéder 28 (vingt-huit jours) après une telle demande), le Conseil d'Administration et/ou l'Autorité de Transfert sera autorisé à refuser l'enregistrement du transfert en question ou (dans le cas où aucun transfert n'est en question) à exiger par avis écrit qu'un Avis de Transfert soit donné en relation avec les Actions Ordinaires concernées, et ils peuvent de même exiger ainsi si une telle quelconque information ou preuve révélait qu'un Avis de Transfert en relation avec les Actions Ordinaires concernées aurait dû être donné et si cet Avis de Transfert n'est pas donné dans les 14 (quatorze) jours de cet avis, l'Avis de Transfert en question est présumé avoir été donné.

Si un Actionnaire prend conscience d'un événement qui fait présumer la naissance de l'obligation dans son chef de notifier un Avis de Transfert, il devra immédiatement donner avis écrit et détails précis de l'événement au Conseil d'Administration et/ou à l'Autorité de Transfert.

**Art. 11.2. Les Transferts Approuvés d'Actions.** Nonobstant toute autre disposition dans les présents Statuts, un Actionnaire peut à tout moment demander un transfert de toute Action Ordinaire et/ou de tout Intérêt dans les Actions Ordinaires détenues par lui (les Actions de Transfert Approuvé) conformément aux dispositions de cet article.

Le Cédant Approuvé notifiera un avis écrit (l'Avis de Transfert Approuvé) au Conseil d'Administration et/ou à l'Autorité de Transfert de son intention de transférer les Actions de Transfert Approuvé. L'Avis de Transfert Approuvé spécifiera les Actions de Transfert Approuvé et, où le Cédant Approuvé a reçu une offre de tiers pour les Actions de Transfert Approuvé:

- i. l'identité du cessionnaire proposé (étant un tiers de bonne foi) (le Cessionnaire Proposé du Transfert Approuvé); et
- ii. le prix auquel un tel Cessionnaire Proposé du Transfert Approuvé propose d'acheter les Actions de Transfert Approuvé (le Prix de Tiers de Transfert Approuvé);

et le Cessionnaire Proposant le Transfert Approuvé constituera la Société comme son agent pour la vente des Actions de Transfert Approuvé.

Dans le cas où un Cessionnaire Proposé du Transfert Approuvé a été identifié, le Conseil d'Administration et/ou l'Autorité de Transfert devra aussitôt que raisonnablement praticable notifier au Cédant Approuvé sa décision s'il consent ou non à un tel transfert au Prix de Tiers de Transfert Approuvé.

Dans le cas où le Conseil d'Administration et/ou l'Autorité de Transfert ne consent pas à un tel transfert ou où un Cessionnaire Proposé du Transfert Approuvé n'a pas été identifié, l'Autorité de Transfert s'efforcera raisonnablement à identifier un cessionnaire (acceptable pour le Conseil d'Administration et/ou l'Autorité de Transfert à sa seule discrétion). Dans le cadre de l'identification du cessionnaire, le Conseil d'Administration et/ou l'Autorité de Transfert s'efforcera au mieux afin d'assurer que les Actions Ordinaires soient offertes dans l'ordre suivant:

1. les détenteurs d'Actions Ordinaires;
2. la Société (pour rachat ou achat);
3. tierces personnes;

et dans le cas où ces Actions Ordinaires sont offertes à la Société, la Société peut seulement racheter toutes et non pas une partie seulement des Actions Ordinaires détenues par un Actionnaire.

Le prix auquel les Actions de Transfert Approuvé seront transférées, rachetées ou achetées (le Prix de Transfert Approuvé) correspondra à:

dans le cas où il y a un Cessionnaire Proposé du Transfert Approuvé qui a été approuvé par le Conseil d'Administration et/ou l'Autorité de Transfert, le Prix de Tiers de Transfert Approuvé;

dans le cas où il n'y a pas de Cessionnaire Proposé du Transfert Approuvé:

(1) une somme égale à la détermination la plus récente de la Valeur Annuelle Par Action ou Valeur Intérimaire Par Action;

(2) dans le cas où le Conseil d'Administration et/ou l'Autorité de Transfert décide que la détermination récente de la valeur de marché des Actions de Transfert Approuvé conformément à la Valeur Annuelle Par Action ou la Valeur Intérimaire Par Action ne représente pas la valeur de marché des Actions de Transfert Approuvé à la date de l'Avis de Transfert Approuvé et, à seule discrétion et aux frais de la Société (dans la mesure où légalement possible et sinon, aux frais des cessionnaires des Actions de Transfert Approuvé comme le Conseil d'administration et/ou l'Autorité de Transfert pourra raisonnablement décider), organisera une évaluation à préparer par l'Expert Indépendant de toutes les Propriétés du Groupe pour assister à parvenir à une valeur par Action, 100 % (cent pour cent) de la détermination de la valeur de marché des Actions de Transfert Approuvé conformément à cette évaluation intermédiaire. Une telle évaluation intérimaire sera effectuée sur la même base que la Valeur Annuelle Par Action et inclura une provision pour d'autres actifs et passifs comme approprié et sera préparée dans le mois de la date de l'Avis de Transfert Approuvé (l'Estimation TA Approuvée);

(3) dans le cas où le Prix de Transfert Approuvé est fixé en application du point 2 ci-avant, le Cédant Approuvé ne sera pas obligé de transférer les Actions de Transfert Approuvé s'il n'accepte pas l'Estimation TA Approuvée. Si le Cédant Approuvé ne transfère pas les Actions de Transfert Approuvé conformément aux dispositions de cet article, il ne pourra transférer aucune Action Ordinaire pendant la durée de 12 (douze) mois à partir de la date de l'Estimation TA Approuvée en absence d'un prix de tiers, autrement que comme exigé par un autre article.

Le Conseil d'administration et/ou l'Autorité de Transfert déterminera l'identité du cessionnaire des Actions de Transfert Approuvé conformément à cet Article (le Cessionnaire Approuvé).

Sur une telle détermination, le Cédant Approuvé sera obligé de vendre les Actions de Transfert Approuvé et après paiement de la considération due en contrepartie des Actions de Transfert Approuvé, de remettre au Conseil d'Administration et/ou à l'Autorité de Transfert (comme agent du Cessionnaire Approuvé) ces documents tels qu'exigés pour transférer ces Actions de Transfert Approuvé au Cessionnaire Approuvé.

Dans tous les cas où, le Cédant Approuvé, après être devenu obligé de transférer les Actions de Transfert Approuvé comme dit auparavant, omet de respecter ses obligations, la Société pourra recevoir la considération due en contrepartie des Actions de Transfert Approuvé et chaque Administrateur sera considéré irrévocablement et inconditionnellement nommé mandataire par ce Cédant avec plein pouvoir d'exécuter et de livrer au nom de ce Cédant tout formulaire de transfert d'actions et tous autres instruments de transfert de telles Actions de Transfert Approuvé et de faire toutes autres choses qui peuvent être nécessaires ou désirables pour accepter, transférer et achever le transfert des Actions Ordinaires et le Conseil d'Administration est autorisé à faire inscrire le Cédant Approuvé comme le nouvel Actionnaire et tenir la considération (et tous les dividendes retenus) en fiduciaire pour le Cédant Approuvé (et pour éviter tout doute le Conseil d'Administration ne sera pas obligé à obtenir le meilleur taux d'intérêt possible en relation avec toutes ces sommes d'argent détenues pour le compte du Cédant Approuvé mais peut déposer ces sommes d'argent auprès des banquiers de la Société à n'importe quel taux raisonnable au jour du dépôt).

Si à un quelconque moment le Conseil d'Administration et/ou l'Autorité de Transfert estime qu'il est incapable d'identifier un cessionnaire, ou pour une autre quelconque raison décide qu'un transfert proposé conformément à cet article ne devrait pas passer, il en notifiera promptement le Cédant Approuvé et les droits du Cédant Approuvé de proposer un transfert d'Actions conformément à cet Article se termineront (et le Cédant Approuvé n'aura pas le droit de mettre en oeuvre cet article dans les douze mois suivants sans le consentement du Conseil d'Administration).

Ni l'Autorité de Transfert, ni la Société, ni n'importe lequel de ses Administrateurs, officiers ou employés n'aura une quelconque responsabilité de quelque nature qu'elle soit à l'égard d'un quelconque Actionnaire en relation avec la cession ou l'acquisition d'Actions Ordinaires ou d'Intérêts y relatifs en application avec le présent article et ces Actionnaires renoncent à toutes et n'importes quelles revendications qu'ils pourraient avoir autrement, sauf pour cet article.

**Art. 12. Drag Along.** Nonobstant toutes autres restrictions de transfert et en substitution à toutes autres restrictions de transfert concernant les Actions Ordinaires, les provisions du présent article 12 s'appliqueront dans les cas où une offre (Offre de Drag Along) étant une offre de bonne foi équitable est faite en vue de l'acquisition de l'entière du capital social issu de la Société.

A la suite d'une Offre de Drag Along, les parties ayant reçu l'Offre de Drag Along notifieront tous les détails raisonnables de cette Offre de Drag Along par écrit au Conseil d'Administration, après quoi le Conseil d'Administration décide, agissant raisonnablement, si l'Offre de Drag Along constitue une offre de bonne foi équitable faite par une partie non-connectée pour les besoins du présent article.

Si le Conseil d'Administration décide que l'Offre de Drag Along constitue une offre de bonne foi équitable, le Conseil d'Administration notifiera par écrit (l'Avis de Drag Along) l'existence et les détails de l'Offre de Drag Along à tous les membres de la Société d'acquiescer toutes les Actions Ordinaires et/ou tous les Intérêts dans les Actions Ordinaires (ensemble, les Actions Drag Along) détenues par ces Actionnaires que ce soit pour leur propre compte ou pour le compte des détenteurs économiques (les Drag Along Destinataires).

L'Avis de Drag Along énoncera:

1) le prix par Action Ordinaire, ou, dans le cas d'une considération autre qu'en numéraire, la considération par Action offerte par la Drag Along Partie Tierce;

2) toutes les conditions (autres que celles en relation avec le prix) à l'acceptation par les Drag Along Destinataires (ou quelques-uns d'eux) de l'Offre de Drag Along;

3) si approprié, une description de la considération autre qu'en numéraire payable par ou pour le compte de la Drag Along Partie Tierce en relation avec la cession des Actions Ordinaires;

4) la date de transfert proposée;

5) l'identité de la Drag Along Partie Tierce.

Le Conseil d'Administration accordera aux Drag Along Destinataires au moins 21 (vingt-et-un) jours afin de leur permettre d'évaluer l'Offre de Drag Along, et les Drag Along Destinataires qui veulent accepter l'Offre de Drag Along devront notifier au Conseil d'Administration, ou feront le nécessaire à ce que le Conseil d'Administration soit informé, par écrit leur décision jusqu'à l'échéance de cette période.

Si à l'échéance de cette période de 21 (vingt-et-un) jours PGF II S.A. et les détenteurs d'au moins 51% (cinquante-un pour cent) des Actions Ordinaires (la Drag Along Majorité) ont notifié au Conseil d'Administration, ou fait le nécessaire à ce que le Conseil d'Administration soit informé, qu'ils entendent accepter l'Offre de Drag Along, alors les Drag Along Destinataires seront obligés de vendre à la Drag Along Partie Tierce toutes les Actions Drag Along sous les conditions fixées par l'Avis de Drag Along (le Droit Drag Along) et le Conseil d'Administration ne sera pas autorisé à décliner ou à refuser l'enregistrement d'un transfert ou de ces transferts.

Chacun des Actionnaires agréé de faire toutes les démarches nécessaires lui permettant de respecter les provisions du présent article, de faciliter l'exercice du Droit Drag Along où applicable.

Chacun des Actionnaires et toutes les parties qui détiennent un Intérêt dans les Actions Ordinaires agrément de renoncer à un quelconque droit de préemption ou à d'autres droits ou restrictions qu'ils pourraient avoir en vertu de ces Statuts ou d'un autre Accord ou autrement, dont l'exécution ou le respect empêchera ou pourrait empêcher l'exercice du Drag Along Right ou l'implémentation de l'Offre de Drag Along par après si la Drag Along Majorité a notifié au Conseil d'Administration son désir d'accepter l'Offre de Drag Along, et les Actionnaires agrément, sans aucune limitation, d'approuver tous et n'importe lesquels amendements qui pourraient s'avérer nécessaires aux Statuts ou tout autre accord ou autrement nécessaire pour enlever ces droits de préemptions ou autres droits, dans ces circonstances.

Si, nonobstant l'exercice du Drag Along Right, un quelconque Drag Along Destinataire refuse ou omet de transférer ces Actions Ordinaires comme il exigé par le présent article alors:

chaque Administrateur sera considéré irrévocablement et inconditionnellement nommé mandataire par ce Drag Along Destinataire avec plein pouvoir d'exécuter et de livrer au nom de ce Drag Along Destinataire tout formulaire de transfert d'actions et tous autres instruments de transfert de telles Actions de Transfert Approuvé et de faire toutes autres choses qui peuvent être nécessaires ou désirables pour accepter, transférer et achever le transfert des Actions Ordinaires;

la Société pourra recevoir le prix de vente redû à ce Drag Along Destinataire et payer celui-ci (avec des dividendes retenus) au Drag Along Destinataire. La réception par la Société de ces fonds constituera décharge complète en ce qui concerne les obligations de la Drag Along Partie Tierce à l'égard de celui-ci. La Société devra, aux risques de ce Drag Along Destinataire, envoyer un chèque pour le prix de vente et tout dividende retenu par lettre recommandée à l'adresse de ce Drag Along Destinataire comme renseigné au registre des Actionnaires; et

la Société devra, sous réserve du formulaire de transfert des actions et/ou tel document qui pourrait s'avérer nécessaire concernant les Actions Ordinaires détenues par ce Drag Along Destinataire valablement exécutés et tamponnés, enregistrer le nom de la Drag Along Partie Tierce ou sa fiduciaire dans le registre des actionnaires de la Société.

### **Titre III: Assemblée générale des actionnaires**

**Art. 13. Pouvoirs.** Toute assemblée générale des actionnaires de la Société dûment constituée représentera l'intégralité des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

**Art. 14. Date et lieu de l'assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société sera tenue à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg comme il aura pu être indiqué dans la convocation, le 15 mars à 11.00 heures et pour la première fois en deux mille neuf.

Si ce jour est un jour férié au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

**Art. 15. Quorum et Majorité.** Sauf stipulation contraire contenue dans la loi ou les statuts, les décisions de l'assemblée générale dûment convoquée seront prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés. Toute Action Ordinaire donne droit à une voix.

Un Actionnaire peut prendre part à l'assemblée générale des actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire.

Tout Actionnaire peut participer à toute assemblée d'actionnaires par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant l'identification de cette personne et à toutes les personnes prenant part à la

réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une réunion, et s'ils déclarent avoir dûment été informés de l'ordre du jour de la réunion, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ou publication préalable.

Les Actionnaires auront le droit de voter pour partie seulement de leur détention d'Actions Ordinaires, de voter en faveur d'une résolution proposée pour partie seulement de leur détention d'Actions Ordinaires et/ou de voter contre une résolution proposée pour partie seulement de leur détention d'Actions Ordinaires ou de s'abstenir de voter pour partie seulement de leur détention d'Actions Ordinaires.

Les Statuts de la Société pourront être modifiés par l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, par lettre recommandée à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée générale. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, la date et les résultats de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les trois quarts (75%) des voix exprimés. Les voix exprimées ne comprennent pas les voix attachées aux Actions Ordinaires pour lesquelles l'Actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Sauf stipulation contraire dans ces Statuts, une assemblée générale est convoquée au moyen de lettres recommandées envoyés au plus tard vingt-huit jours avant la réunion des Actionnaires.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

**Art. 16. Actionnaire unique.** Si la Société a seulement un Actionnaire, cet Actionnaire Unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'Actionnaire Unique qui sont prises dans le cadre du premier paragraphe sont inscrites dans un procès-verbal.

**Art. 17. Créanciers, ayants droit ou héritiers.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un Actionnaire ne sont pas autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

#### **Titre IV: Conseil d'Administration**

**Art. 18. Nombre d'Administrateurs.** La Société est administrée par un conseil d'administration composé de 3 (trois) membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, si la Société a été constituée par un Actionnaire unique, ou si à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société n'a plus qu'un Actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires suivant la constatation de l'existence de plus d'un Actionnaire.

**Art. 19. Désignation.** L'(les) Administrateur(s) est (ont) nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'Actionnaire unique, selon le cas, qui détermine leur nombre, fixe le terme de leur mandat et leur rémunération. L'(les) Administrateur(s) occupera (ont) ses (leurs) fonctions jusqu'à ce que son (leurs) remplaçant (s) soit (soient) nommé (s). Un Administrateur ainsi nommé qui est un employé, associé, actionnaire du Gestionnaire sera désigné comme étant l'Administrateur Gestionnaire. Tous les autres Administrateurs nommés par l'assemblée générale seront désignés comme étant les Administrateurs Investisseur. Après l'Achèvement il y aura au moins un Administrateur Gestionnaire et deux Administrateurs Investisseurs.

Le(les) Administrateur (s) est (sont) révocable (s) à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'Actionnaire unique, selon le cas.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes au sein du Conseil d'Administration pour cause de mort, retraite ou autre, les Administrateurs restants pourront palier à une telle vacance conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale ratifie l'élection à la prochaine assemblée.

**Art. 19.1. Questions exigeant l'approbation de la majorité des Administrateurs Investisseur.** Les Administrateurs Investisseur devront garder en tête que pour la considération des questions exposées ci-dessous le temps sera crucial. La Société ne prendra aucune décision, ne donnera aucune autorisation ou permission et aucune résolution des Administrateurs ne sera effective à moins qu'une majorité des Administrateurs Investisseur ou de leur(s) remplaçant(s), ne votent en sa faveur, si le résultat d'une telle résolution, action ou abstention est d'autoriser ou de permettre:

- a) cooptation en cas de vacance d'un poste d'Administrateur Investisseur;
- b) l'approbation des comptes de la Société par le Conseil d'administration;
- c) toute nomination ou changement des réviseurs de la Société ou des règles comptables;
- d) l'acquisition ou la cession d'une Filiale ou d'actions d'une Filiale;
- e) l'entrée par la Société dans un contrat, un accord ou une transaction relative à:
  - (i) la cession ou l'engagement céder tout ou une part significative des Propriétés ou du droit au bail y relatif;



(ii) le fait de conclure un contrat de prêt, de donner des garanties, charges ou sûretés lorsque le Prêt dépasse 70 % (soixante-dix pour cent) de la Valeur Ratio;

(iii) le fait de conclure un contrat de construction ou de rénovation en relation avec les Propriétés, ayant une valeur dépassant GBP 1.000.000 (un million de Livres Sterling).

(iv) demander une permission de construire sur une quelconque partie des Propriétés lorsque le contrat de construction y relatif excéderait GBP 1.000.000 (un million de Livres Sterling);

(v) transférer toute servitude jour affectant les Propriétés.

f) l'octroi d'un prêt ou d'une avance ou d'un crédit (autre qu'un crédit commercial normal) à toute personne, firme, entité ou autre entreprise;

g) la conclusion d'un contrat ou d'une transaction avec un membre ou un administrateur du Gestionnaire (ou toute personne liée à eux) ou avec toute société, firme ou entité dans laquelle un membre ou un administrateur du Gestionnaire ou une filiale du Gestionnaire, ou un Associé ou un Affilié du Gestionnaire est intéressé;

h) l'engagement par la Société d'un employé, gérant ou consultant;

i) le remboursement par le Groupe de Titres d'Emprunt détenus par un membre à l'exception de ce qui est prévu dans ces Statuts et dans l'Instrument des Titres d'Emprunt;

j) la déclaration d'un dividende intérimaire;

k) la création, allocation ou émission de toutes actions ou titres dans la Société;

l) le rachat des actions du capital social émis de la Société (sauf pour des raisons fiscales ou de réorganisation du Groupe ou prévues par les présents Statuts);

m) le calcul, l'accroissement et l'approbation de toutes rémunérations payables par la Société au Gestionnaire en rapport avec le Contrat de Gestion ou autrement;

**Art. 19.2. Questions exigeant le consentement des Détenteurs des Actions Ordinaire.** Aucune des questions indiquées ci-dessous ne sera adoptée par la Société sans le consentement écrit préalable d'Actionnaires représentant au moins 75 % (soixante-quinze pour cent) des Actions Ordinaires, détenues économiquement par des parties autres que le Gestionnaire ou qu'un de ses Associés ou Affiliés à la suite de l'approbation de la question concernée par le Conseil d'Administration

a) approbation d'un changement, d'une modification ou d'une altération d'une quelconque disposition du Contrat de Gestion; et

b) annulation ou résiliation du Contrat de Gestion L'Assemblée générale des Actionnaires ne peut pas révoquer un Administrateur Investisseur sans l'approbation préalable du Conseil d'administration.

**Art. 20. Président et Secrétaire.** Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres un président et est autorisé à choisir parmi ses membres un vice-président.

En cas d'un Conseil d'Administration composé d'un membre, cet administrateur unique sera le président du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera responsable de tenir les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

Le président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, le Conseil d'Administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion, un président pour assurer la présidence pro tempore de cette réunion.

**Art. 21. Convocation et tenue des réunions.** Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Les Administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du Conseil d'Administration.

Sauf en cas d'urgence, qui seront précisés dans la convocation ou avec le consentement préalable des personnes autorisées à assister à la réunion, une convocation écrite sera adressée au moins 48 (quarante-huit) heures avant la tenue des réunions du Conseil d'Administration. La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable, si tous les Administrateurs sont présents ou dûment représentés.

Il peut être renoncé à la convocation par accord écrit de chacun des Administrateurs.

Tout Administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre Administrateur.

Tout Administrateur peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les Administrateurs présents à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision.

Le Conseil d'Administration peut délibérer ou prendre valablement des décisions à la condition qu'au moins un Administrateur Investisseur et un Administrateur Gestionnaire soient présents ou représentés à la réunion du Conseil d'Administration. Les décisions devront être prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

**Art. 22. Pouvoirs.** Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société pour ces affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tout (tous) membre (s) du Conseil d'Administration ou à tout comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être Administrateurs), délibérant aux conditions et avec les pouvoirs à fixer par le Conseil d'Administration. Il peut également conférer tous pouvoirs et tout mandat particulier à toute (s) personne (s) qui n'a (n'ont) pas besoin d'être Administrateur, nommer ou révoquer tous mandataires et employés et fixer leur rémunération.

**Art. 23. Représentation.** La Société sera engagée en toutes circonstances envers les tiers par la signature conjointe de 2 (deux) Administrateurs ou par la signature individuelle de l'Administrateur unique ou par la signature individuelle de toute (s) personne (s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration.

**Art. 24. Indemnité.** Sous réserve du respect des lois applicables, chaque Administrateur, administrateur-délégué, agent, réviseur, secrétaire et autre officier de temps à autre de la Société sera indemnisé en puisant dans les actifs de la Société pour le couvrir contre toute responsabilité encourue par lui afin de lui permettre de se défendre dans des procédures, civiles ou pénales, par rapport à ses actes commis dans le cadre de ses fonctions, dans lesquelles un jugement sera rendu en sa faveur ou qui l'acquitte.

#### **Titre V: Surveillance de la Société**

**Art. 25. Commissaire de compte.** Les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui peuvent ou non être actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires procédera à la nomination de (s) commissaire (s) aux comptes, déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur fonction, qui ne pourra pas excéder six années.

**Art. 26. Valorisation indépendante.** Le Conseil d'Administration nommera l'Expert Indépendant et assurera que l'Expert Indépendant effectue la Valorisation Annuelle de Propriété et la Valorisation Intermédiaire de Propriété en appliquant des normes professionnelles appropriées, fournissant à l'Expert Indépendant une liste de toutes les Propriétés appartenant au Groupe, et que les résultats de la Valorisation Annuelle de Propriété sont rendus disponibles aux Auditeurs dans le cadre de l'audit annuel.

Les Actifs Nets de Clôture refléteront, sous réserve de l'accord des Auditeurs, la valeur des Propriétés comme exposée dans la Valorisation Annuelle de Propriété. Le rapport annuel devra énoncer la Valeur Annuelle par Action, qui sera calculée en divisant les Actifs Nets de Clôture par le nombre d'Actions Ordinaires émises.

#### **Titre VI: Exercice social - comptes annuels**

**Art. 27. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année avec l'exception du premier exercice social qui commencera le jour de la constitution de la Société pour se terminer le 31 décembre 2008.

**Art. 28. Répartitions des bénéfices.** A la fin de chaque exercice, le Conseil d'Administration préparera les comptes annuels qui seront à la disposition des Actionnaires au siège social de la Société.

Cinq pour cent (5%) des bénéfices annuels nets de la Société devront être affectés à la réserve prévue par la loi. Cette affectation cessera d'être requise lorsque cette réserve aura atteint et aussi longtemps qu'elle représentera dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du Conseil d'Administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera l'affectation du profit annuel net.

Dans l'hypothèse où des actions sont partiellement libérées, les dividendes seront payés au prorata du montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués en observant les termes et conditions prévus par la loi.

#### **Titre VII: Dissolution - Liquidation**

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des actionnaires décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

#### **Art. 30. Mécanismes de sortie.**

30.1 Sur décision des actionnaires de PGF III S.A. (PGF III) de dissoudre PGF III (la «Dissolution de PGF III») à l'Assemblée Générale Annuelle de PGF III à laquelle les bilans audités de PGF III pour:

- a) la cinquième année sociale suivant la date du Contrat de Gestion PGF III (la «Date de Référence»); ou
- b) la sixième année sociale suivant la Date de Référence; ou
- c) toute autre période sociale comme il pourra être convenu par le Gestionnaire et les Administrateurs Investisseur de PGF III, mais en tout cas au plus tard à la fin de l'année sociale se terminant au 30 juin 2014,

sont approuvés, les Actionnaires Investisseurs se verront attribuer le droit de premier refus d'acquérir toutes les actions détenues par PGF III dans le capital de la Société (les «Actions PGF»). Pour éviter tout doute, si les Actionnaires Investisseurs optent pour l'acquisition des Actions PGF, les Actionnaires Investisseurs doivent acquérir les Actions PGF en totalité et non en partie. Les Actionnaires Investisseurs peuvent inviter des tiers à co-acquérir des Actions PGF avec eux, néanmoins si les Actionnaires Investisseurs ne souhaitent pas acquérir la totalité des Actions PGF, la Liquidation débutera.

30.2 Si les actionnaires de PGF III prennent la décision que la Société doit continuer son activité (la «Décision de Continuer de PGF III»), chaque Actionnaire Investisseur doit être sollicité (la «Demande de Sortie») par écrit par le Conseil d'administration dans les 21 jours suivant la date de la Décision de Continuer de PGF III (la «Date de Décision»), afin de savoir si:

- a. il souhaite rester Actionnaire et donc étendre la durée du Contrat de Gestion tel que modifié (de telles modifications pouvant inclure la nomination d'un autre gérant), ou
- b. il souhaite se retirer de la Société par voie de cession de toutes et uniquement de toutes les Actions Ordinaires et de tous les Titres d'Emprunt détenus par lui.

30.3 Si, après une Résolution pour Continuer, le Gestionnaire ne désire pas prolonger le terme du Contrat de Gestion ou entrer dans un Contrat de Gestion révisé ou souhaite terminer le Contrat de Gestion, le Conseil d'Administration proposera un gestionnaire alternatif pour approbation aux Actionnaires.

30.4 Au cas où en réponse à une Demande de Sortie un Actionnaire Investisseur indique par écrit au Conseil d'Administration une volonté de continuer à être Actionnaire après la Date de Décision, le Conseil d'Administration mettra en oeuvre ses moyens pour faciliter une telle continuation.

30.5 Au cas où en réponse à une Demande de Sortie un Actionnaire Investisseur indique par écrit au Conseil d'Administration une volonté de sortir de la Société (un «Actionnaire Sortant») l'Actionnaire Sortant sera autorisé à indiquer dans sa réponse au Conseil d'Administration si:

- a. il souhaite accepter des actions ordinaires et titres d'emprunt (Titres PGF III) dans PGF III en échange de ses Actions Ordinaires et Titres d'Emprunt dans la Société (Titres PGF III (Tokenhouse) S.A.). Le montant des Titres PGF III reçus en remplacement des Titres PGF III (Tokenhouse) S.A. d'un Actionnaire Sortant sera calculé à la valeur par action de PGF III et de la Société au moment des comptes audités de la Société les plus récents, les deux sociétés continuant à appliquer les mêmes principes comptables et d'évaluation.
- b. il souhaite obtenir un paiement en numéraire en échange de ses Titres PGF III (Tokenhouse) S.A.

30.6 Tout remboursement en numéraire à réaliser au profit d'un Actionnaire Sortant conformément à l'Article 30.5 ci-dessus devra être effectué au moyen de soit:

- a) le rachat par la Société des Titres PGF III (Tokenhouse) S.A. (dans la mesure permise par la loi),
- b) l'acquisition par PGF III des Titres PGF III (Tokenhouse) S.A.;
- c) l'acquisition par d'autres Actionnaires Investisseurs et/ou des tiers des Titres PGF III (Tokenhouse) S.A.; ou
- d) une combinaison de (a), (b) et/ou (c) ci-dessus.

30.7 Le prix auquel les Titres PGF III (Tokenhouse) S.A. des Membres Sortants seront réalisées (le Prix Réalisé) sera basé sur la valeur par action calculée sur base des derniers comptes sociaux audités approuvés à la Date de Résolution. Au cas où la dernière Valeur Annuelle Par Action aurait été préparée à une date précédant de plus de trois mois la Date de Résolution, le Conseil d'Administration assurera qu'une évaluation soit effectuée sur la même base, incluant pour éviter tout doute, la réalisation d'un audit en relation avec la Valeur Annuelle par Action à une date aussi proche que possible du jour de la Date de Résolution.

30.8 Si un Actionnaire Sortant choisit de recevoir un paiement en numéraire conformément à l'Article 30.5 (b) ci-dessus, le Conseil d'Administration doit mettre en oeuvre tout moyen raisonnable pour assurer que l'Actionnaire Sortant reçoive un tel paiement dans les six mois de la Date de Décision.

30.9 Si tous tels moyens exposés sous l'Article 30.6 (a) à (d) ci-avant sont insuffisants pour réaliser cette valeur pour les Membres Sortants dans le délai de six mois après la Date de Décision, la liquidation devra commencer.

En cas de Liquidation, un Actionnaire recevra une partie proportionnelle du boni de liquidation soit (à la discrétion des liquidateurs) pendant la liquidation soit à la fin du processus de liquidation et la dernière Valeur Annuelle par Action ne s'appliquera pas.

30.10 Afin d'éviter tout doute et nonobstant tout autre disposition de cet article 30, le Conseil d'Administration devra suivre les instructions de chaque Actionnaire Investisseur (les «Instructions Demandées») au plus tard dans les 30 jours suivant l'approbation par les actionnaires des comptes annuels audités à l'Assemblée Générale Annuelle de la Société pour la cinquième année sociale suivant l'Achèvement (année terminée le 31 décembre 2012) (la «Date d'Instruction») aux termes desquels l'actionnaire souhaite continuer en tant qu'Actionnaire ou souhaite céder les Titres PGF III (To-



kenhouse) S.A. qu'il détient et dès lors sortir de la Société. Les dispositions des Articles 30.5 à 30.10 s'appliqueront mutatis mutandis dans le respect de la procédure de réalisation de la cession par l'Actionnaire Investisseur des Titres PGF III (Tokenhouse) S.A. qu'il détient, de telle façon toutes références aux Instructions de Sortie constitueront une référence aux Instructions Demandées et que toutes références à la Date de Décision constituera une référence à la Date d'Instruction.

### **Titre VIII: Disposition finale - Loi applicable**

**Art. 31. Applicabilité de la loi.** Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents Statuts sera déterminé en conformité avec les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Sixième résolution*

L'actionnaire unique a décidé d'augmenter le nombre des administrateurs à 4 (quatre) et de nommer les personnes suivantes

1. Maître François BROUXEL, avocat à la cour, né 16 septembre 1996 à Metz (France), demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

2. M<sup>e</sup> Mark CRADER, administrateur de sociétés, né 25 juillet 1962 à Londres (Angleterre), demeurant professionnellement au The Wall House, Boundway Hill, Sway S041 6EN, Angleterre, et

3. M<sup>e</sup> Robert HASSETT, administrateur, né 10 mai 1970 à Dublin (Irlande), demeurant professionnellement au 23 Cloister Way, Carysfort Avenue, Blackrock, Co. Dublin, Irlande, en tant que administrateurs supplémentaires.

Les administrateurs de la Société sont nommés jusqu'à la fin de l'assemblée générale annuelle des actionnaires à être tenu en 2009.

Ils ne sont pas rémunérés.

#### *Septième résolution*

L'actionnaire unique a décidé de nommer KPMG Audit en tant que réviseur d'entreprises. Le réviseur d'entreprises est nommé jusqu'à la fin de l'assemblée générale annuelle des actionnaires à être tenu en 2009.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et la Présidente a clos l'Assemblée.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de quatre mille deux cents euros (4.200,- €).

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur demande du mandataire, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française. A la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: EBERT; WIENKE; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 juillet 2008. Relation GRE/2008/2821. — Reçu douze euros 0,5%= 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 juillet 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008091532/231/1477.

(080104806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

### **Advanzia Bank S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 15.022.662,25.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 109.476.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises y relatif ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2008.

Pour ADVANZIA Bank S.A.

Signature

Référence de publication: 2008091607/260/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2008, réf. LSO-CS04976. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080102113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2008.

---

**Charisma S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 67.890.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008091659/6960/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03153. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

---

**S.F.C. Services, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 116.078.

Société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 14 avril 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 1355 du 13 juillet 2006.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.

S.F.C. SERVICES, Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2008091660/546/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07298. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

---

**Everest Communication S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 274, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 51.747.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EVEREST COMMUNICATION SA

Signature

Référence de publication: 2008091662/1058/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS06058. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

---

**Lindway Invest, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 85.596.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 21 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 693 du 6 mai 2002. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 19 février 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 901 du 13 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.  
*LINDWAY INVEST, Société Anonyme*  
Signatures

Référence de publication: 2008091661/546/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07295. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

**Hair Style Coiff, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2610 Howald, 244, route de Thionville.  
R.C.S. Luxembourg B 117.903.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour HAIR STYLE COIFF SARL*  
Signature

Référence de publication: 2008091663/1058/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS06057. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

**S.C.I. ASVDB & CO, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-8294 Keispelt, 13, rue Duerenthal.  
R.C.S. Luxembourg E 3.923.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-quatre juin,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- Monsieur Arthur SCHMITZ, employé privé, né à Grevenmacher, le 16 avril 1948, demeurant à L-8294 Keispelt, 13, rue Duerenthal,

2.- Madame Marie-Anne VAN DEN BERG, employée privée, épouse de Monsieur Arthur SCHMITZ, née à Luxembourg, le 14 août 1961, demeurante L-8294 Keispelt, 13, rue Duerenthal,

3.- Monsieur Jean-Paul SCHMITZ, employé privé, né à Luxembourg, le 8 février 1956, demeurant à L-7395 Hunsdorf, 62, rue de Steinsel,

représenté par Monsieur Arthur SCHMITZ, prénommé,  
en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 11 juin 2008,

4.- Mademoiselle Carole SCHMITZ, étudiante, née à Luxembourg, le 20 février 1985, demeurant à L-7395 Hunsdorf, 62, rue de Steinsel,

représentée par Monsieur Arthur SCHMITZ, prénommé,  
en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 11 juin 2008,

5.- Monsieur Laurent SCHMITZ, étudiant, né à Luxembourg, le 20 juillet 1988, demeurant à L-7395 Hunsdorf, 62, rue de Steinsel,

représenté par Monsieur Arthur SCHMITZ, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 11 juin 2008.

Les procurations prémentionnées, paraphées "ne varietur", resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdits comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société civile immobilière qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous les immeubles qu'elle pourrait acquérir tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle peut faire toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de "S.C.I. ASVDB & CO", société civile immobilière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Keispelt.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,00), représenté par cent (100) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Arthur SCHMITZ, prénommé, quarante-huit parts sociales . . . . .	48
2.- Madame Marie-Anne VAN DEN BERG, prénommée, quarante-neuf parts sociales . . . . .	49
3.- Monsieur Jean-Paul SCHMITZ, prénommé, une part sociale . . . . .	1
4.- Mademoiselle Carole SCHMITZ, prénommée, une part sociale . . . . .	1
5.- Monsieur Laurent SCHMITZ, prénommé, une part sociale . . . . .	1
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts ont été libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

**Art. 6.** La cession des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts sociales seront librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées à des tiers non-associés qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les deux tiers du capital social.

**Art. 7.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

**Art. 8.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

**Art. 9.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs de ses associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers ou ayants-cause de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettent pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

**Art. 10.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs administrateurs nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des administrateurs, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

**Art. 11.** Le ou les administrateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Le ou les administrateurs peuvent acheter tous immeubles. Ils administrent les biens de la société et ils la représentent vis-à-vis des tiers et toutes administrations, ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le terme et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables.

Ils touchent les sommes dues à la société à tel titre et pour telle cause que ce soit. Ils paient toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement.

Ils règlent et arrêtent tous comptes avec tous créanciers et débiteurs. Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant.

Ils autorisent aussi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes subrogations et toutes mainlevées d'inscriptions, saisies, oppositions et autres droits, avant ou après paiement.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés. Ils statuent sur toutes propositions à lui faire et arrêtent son ordre du jour.

Ils peuvent confier à telles personnes que bon leur semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés.

La présente énumération est énonciative et non limitative.

**Art. 12.** Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

**Art. 13.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente-et-un décembre deux mille huit.

**Art. 14.** Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les administrateurs quand ils le jugent convenables, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

**Art. 15.** Dans toutes les réunions chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

**Art. 16.** Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises qu'à la majorité des deux tiers (2/3) de toutes les parts existantes.

**Art. 17.** En cas de dissolution de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des administrateurs ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

**Art. 18.** Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Evaluation des frais*

Les frais incombant à la société à raison de sa constitution sont estimés approximativement à mille euros (EUR 1.000,00).

Les comparants déclarent être époux, et père et enfants et requérir la réduction fiscale prévue pour les sociétés familiales.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à deux.
- 2.- Sont nommés administrateurs pour une durée indéterminée:
  - a) Monsieur Arthur SCHMITZ, prénommé,
  - b) Madame Marie-Anne VAN DEN BERG, prénommée,

La société est valablement engagée par la signature individuelle des administrateurs.

- 3.- L'adresse de la société sera la suivante: L-8294 Keispelt, 13, rue Duerenthal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Schmitz, M.-A. Van den Berg, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juin 2008. LAC/2008/25813. — Reçu à 0,50%: douze euros (€ 12.-).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2008091579/227/140.

(080105083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

---

**Mannelli Electronics S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 50, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 46.883.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MANNELLI ELECTRONICS SA

Signature

Référence de publication: 2008091664/1058/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS06056. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

---

**Heliobuild S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8318 Capellen, 14, rue Henri Funck.

R.C.S. Luxembourg B 120.208.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HELIOBUILD SA

Signature

Référence de publication: 2008091665/1058/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS06054. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

---

**Euro Technology S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 110.473.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EURO TECHNOLOGY SARL

Signature

Référence de publication: 2008091666/1058/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS06052. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

---

**Saipem Luxembourg S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 31.002,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 65.133.

Le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*SAIPEM LUXEMBOURG S.A.*

Signature

Référence de publication: 2008091651/1066/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06945. - Reçu 46,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

**Business Concept & Solutions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5445 Schengen, 54, Waistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 67.757.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008091673/9228/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07746. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

**Atelier Mécanique Jacoby S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7526 Mersch, 8, Um Mierscherbiërg.

R.C.S. Luxembourg B 22.012.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ATELIER MECANIQUE JACOBY SARL*

Signature

Référence de publication: 2008091674/1058/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS06061. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

**Ald Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2529 Howald, 30, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 68.629.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ALD LUX SA*

Signature

Référence de publication: 2008091675/1058/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS06059. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.



**C.R.M. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 67.694.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008091657/7712/11.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR08064. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

---

**Jules et Louis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5331 Oetrange, 1, rue de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 134.802.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.07.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008090403/1286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR11027. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080103450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2008.

---

**Lux-Finitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5451 Stadtbredimus, 41, Dicksstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 108.817.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.07.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008090404/1286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04194. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080103444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2008.

---

**T.R. Engineering S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1456 Luxembourg, 86-88, rue de l'Egalité.

R.C.S. Luxembourg B 62.437.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008090401/507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS05892. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080103454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2008.

---